

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 25 septembre au 1^{er} octobre 2009 - N° 6282 - 58^{ème} année

INTERVIEW

CHARLES STRABONI

VICE-PRÉSIDENT RÉGIONAL ET PRÉSIDENT
DE HAUTE-CORSE DU PARTI RADICAL

*“Nous voulons participer
à la nouvelle gouvernance”*



POLITIQUE

Inseme per a Corsica défend sa méthode et relance sa démarche de convergence



CULTURE

Début de saison pour une programmation d'envergure au Théâtre Municipal de Bastia



INITIATIVE

Zoom avant sur Opinion of Corsica, institut de sondages créé par Jérôme Paoli

OPINION OF CORSICA

La Corse a enfin son institut de sondages !

Parce que les Corses ne pensent pas forcément comme les autres, Opinion of Corsica se positionne comme le premier institut de sondages corse tenant compte des spécificités insulaires. Ce jeune institut entend proposer en Corse un outil moderne d'évaluation et de pilotage des politiques publiques et des stratégies d'entreprises ainsi que de mesure de l'efficacité des actions de communication.

Créé fin 2008 par **Jérôme Paoli**, l'Institut **Opinion of Corsica** n'a pas perdu de temps pour faire parler de lui. Le récent sondage **CCM** en a apporté une preuve concrète. D'autres sondages sont plus confidentiels et les résultats réservés à leurs commanditaires. Un constat : l'évolution de la société corse avec sa modernisation et l'installation des deux tiers de la population en milieu urbain a favorisé la naissance d'une opinion publique en **Corse**. Elle peut s'exprimer plus librement et donc se mesurer.

En moins de deux ou trois décennies, les repères traditionnels ont explosé : les comportements des individus (à la fois citoyens, consommateurs et acteurs sociaux) et du monde du travail, échappent de plus en plus aux modes d'expli-

cation mécaniques et simplistes. En **Corse** peut être plus qu'ailleurs. Ces mutations à l'œuvre se sont accélérées ces dernières années : désaffection à l'égard des institutions, éclatement de l'offre médiatique, transformation profonde des modes de sociabilité, mondialisation des échanges. Une évolution perceptible également du côté des **Collectivités**, des politiques et des entreprises qui ont besoin d'outils modernes à leur disposition. Avec la signature d'un partenariat exclusif avec **Opinion Way** (un des leaders sur le marché des sondages et des études en **France**) sur le plan technique et méthodologique, **Opinion of Corsica** a tenu à garantir la qualité des résultats dans des conditions optimum de réalisation : un panel de 500 personnes sondées pour moins de 300 000 habitants (1000 sur le



Jérôme Paoli, créateur d'Opinion of Corsica

continent pour 60 millions !) et des questionnaires adaptés aux particularismes locaux car la **Corse**, malgré ou à cause de son évolution, nécessite des protocoles spécifiques sur les plans qualitatif et quantitatif. Les prochains sondages nous démontreront bien s'il reste des spécificités, des marqueurs sociaux culturels et historiques forts dans notre île qui font que les Corses ne pensent pas forcément comme les autres !

Deux questions à JÉRÔME PAOLI Directeur d'Opinion of Corsica

► Pourquoi avoir créé Opinion of Corsica ?

L'évolution de la société a permis la naissance d'une véritable opinion publique en Corse qu'il est aujourd'hui nécessaire de mesurer avec les traits qui la caractérisent et la distinguent. C'est précisément l'expertise que nous apportons.

Pour les entreprises et les collectivités, l'outil sondage est aujourd'hui une nécessité. Il est généralisé sur le continent dans le pilotage des actions publiques et privées mais aussi pour la mesure de l'efficacité des campagnes de communication. En créant Opinion Of Corsica, nous mettons à la disposition des

entreprises et des collectivités corses un outil moderne adapté aux spécificités locales pour l'optimisation de leurs actions.

► D'autres instituts travaillent en Corse et procèdent à des sondages réguliers. Qu'apportez-vous de différent ?

Opinion of Corsica est un institut de sondage corse. Il se différencie des autres instituts de sondage par une connaissance particulière du terrain. Cette spécificité nous permet de réaliser des sondages et études sur mesure - notamment en matière de notoriété et d'image- pour les médias, les Collectivités, les entreprises et les personnalités publiques. Par ailleurs, nous ne livrons jamais de sondages bruts. Outre l'analyse des sondages, nous fournissons systématiquement une série de recommandations en fonction des résultats. Un petit plus qui, là encore, fait la différence.

UNE LARGE GAMME DE SONDAGES ET D'ÉTUDES

Opinion of Corsica propose un certain nombre de services :

- Etude de notoriété et d'image.
- Enquête de satisfaction et analyse des attentes des catégories de population.
- Etude de faisabilité et d'impact pour les campagnes de communication.
- Etude et mise en place d'outils d'aide à la décision.
- Baromètre régulier de l'opinion corse.

Renseignements et contact : <http://www.opinionofcorsica.com>

AU SOMMAIRE



4 TERRITORIALES
Entretien avec Charles Straboni, un des hommes forts du Parti radical en Corse et un élu local qui entend faire bouger les lignes. Election à venir oblige.

6 Questions à Gilles Simeoni, porte-parole d'Inseme per a Corsica qui vient de lancer un nouvel appel à la convergence sans pour autant annoncer de candidature personnelle



8 D'un mercredi à l'autre : toute l'actualité insulaire en bref, sur 7 jours

10 Culture: zoom avant sur un début de saison prometteur au Théâtre de Bastia

12 Economie : nos pays vont-ils vivre un scénario à la japonaise ?

13 ANNONCES LÉGALES

DIRECTION - ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associu di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 03091 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Alors que l'automne s'installe sur l'ensemble du territoire national avec son cortège d'orages et de changements de température, tous les égoïsmes semblent s'exprimer au pays qui se targue d'être celui des «DROITS DE L'HOMME» ! Quel étrange paradoxe quand défilent les images d'une société française où le droit de grève, par exemple, est devenu défense des corporatismes et des privilèges, où quand la défense de certains intérêts, aussi légitimes soient-ils, s'exprime par le déversement, sur les trottoirs de nos villes, de lait ou de fruits et légumes, alors qu'à côté, les «Restos du cœur» et autres associations caritatives manquent d'aliments pour nourrir les sans-abris, et les mal-nourris, chaque jour plus nombreux... Alors que l'on poursuit en justice, aussi, des hommes et des femmes qui n'acceptent pas que d'autres femmes, des enfants, ou des hommes arrivés sur notre sol par l'exploitation de réseau mafieux, crèvent de faim, de soif, et restent sans soins chez nous ! Ces gens qui fuient leur pays chassés par la faim, la guerre, la misère et qui, chez nous, sont maintenus un temps dans des «jungles» d'où ils sont chassés ensuite, sans toit, sans droit autre que celui de l'errance et de la marginalité, voie royale pouvant conduire au désespoir ou à la délinquance !

Que penser de ces droits de l'homme à géométrie variable, véritable imposture, puisque chez nous ils sont bafoués ostensiblement en toute bonne conscience, comme celle exprimée par un premier ministre socialiste déclarant que «la France ne peut accueillir toute la misère du monde».

J'ai mal en voyant cette France qui se renie, vendue qu'elle est aux vœux d'or des valeurs de la Finance à travers un système politique qui a renoncé à puiser dans ses racines profondes le suc de l'humanisme insufflant une société d'accueil, de générosité, de solidarité et de partage.

Des valeurs puisées à la source des Evangiles et qui défient le temps, l'espace et les sélections discriminatoires, mais que pendant deux cents ans la République et l'intégrisme de l'église laïque ont jeté aux poubelles de l'Histoire qu'elle a écrite en lettres de sang, occultant volontairement les mensonges, la haine, les spoliations, les crimes d'une révolution «talibanesque».

Vouloir « casser le principal outil de travail des filières clandestines » est une chose. Casser des hommes et des enfants pour y parvenir en les pourchassant et en les jetant, malades et sans autres liens que ceux tissés dans l'errance et la marginalité, est le comble du cynisme d'Etat, indigne d'un pays qui se targue d'être à la pointe du combat pour le droit de chacun !

Se battre pour le droit des hommes, au Soudan, au Tibet, au Yémen, à Cuba ou ailleurs, c'est bien !

Mais où sont passés, tous les chantres «médiatiques» de ces causes pour venir soutenir ceux qui, chez nous, au bas de nos immeubles, dans les cours et les parcs ou les forêts à la lisière des grands boulevards, «crèvent» dans l'indifférence, malgré le «risqué» dévouement de quelques associations comme le Secours Catholique, à Caen et ailleurs ?

Une indifférence, entrecoupée à intervalles réguliers par des actions de répression visant à confiner dans l'errance ces malheureux qui n'auront d'autres ressources que de tomber dans la délinquance !

Aucune explication ne peut venir justifier ces atteintes sur notre sol où le droit d'asile au sens le plus large a toujours été un droit sacré !

Je ne me sens plus d'un tel pays où les droits de l'homme sont à géométrie variable et sélectifs. Qui peut supporter de voir tant de victimes fuyant le malheur exploités par des réseaux mafieux et ne rencontrant, chez nous, que la violence de la répression !

Comment justifier l'innommable sort réservé à ces gens et continuer d'avoir bonne conscience ?

France, réveille-toi !

Un élu qui veut faire bouger les lignes. Sportif, habitué aux combats, il indique qu'aujourd'hui ce sont les faits plus que les mots qui importent. "La

gauche n'a pas le monopole du cœur". Cette réplique désormais célèbre, il l'applique tous les jours. A titre d'exemple, il s'échine à trouver des financements pour qu'un employé municipal apprenne à lire et à écrire. Beaucoup le lui avaient promis, lui l'a fait. A l'évocation d'un autre slogan, "La force tranquille", il sourit, acquiesce mais s'empresse d'ajouter "mais avec passion".

Elu de Morosaglia, patrie di "U Babbu", il n'a cessé d'œuvrer pour la mise en place de l'Office de Tourisme auquel il participe aujourd'hui, Office chargé de valoriser l'héritage de l'illustre enfant du village. L'identité, il sait ce que c'est. Fils de militaire, il a souvent fait le coup de poing dans les cours d'école face aux images d'Epinal liées à la Corse...

Sans être provocateur, je vais essayer de faire un état des lieux. Les Radicaux de gauche semblent déchirés ou au moins morcelés en Corse ; du côté de la majorité présidentielle, le Parti Radical, avec à sa tête une «vraie locomotive», le n° 2 du gouvernement et Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo, semble marquer le pas... Pouvez-vous nous en dire plus ?

Au sein du **PRG national**, déjà deux tendances s'affrontent : celle souhaitant la reconstitution d'un grand parti **Radical** au centre de l'échiquier politique et celle qui dit et assume sa gauchitude. En **Corse**, la même fraction existe avec en plus, semble-t-il, deux visions de l'avenir de notre île, l'une plus "conservatrice" et l'autre plus "évolutionniste".

Toutefois, la gauche nous a habitués à des retournements de situation bien plus hardis lors d'élections précédentes. Mais il faut bien l'avouer, le rabiboilage des deux tendances semblerait tenir bien plus de l'alliance de la carpe et du lapin, avec pour objectif la simple prise du pouvoir, que d'une démarche cohérente, constructive, à même de proposer un chemin avec au bout une réelle lumière qu'une majorité de Corses serait prête à suivre.

En ce qui concerne notre parti, le travail fourni est extrêmement important et positif pour la majorité présidentielle. A contrario du **PRG** empêtré dans sa logique de répartition de la valeur ajoutée, nous pensons qu'il vaut mieux d'abord réfléchir en termes de production, même si aujourd'hui cette production relève d'une autre conception. Alors, comme l'expriment les Américains : "Business as usual, but business today is not business yesterday!".

Logiquement, si nous ne produisons plus suffisamment, nous ne pourrons plus, à terme, payer aucune retraite...

Ce que notre **Parti** propose de mettre en œuvre ne consiste ni plus ni moins qu'à prévenir, entre autres mais aussi et fortement, les catastrophes climatiques qui impactent jusqu'à l'existence de

Charles

"Le Parti Radical veut partici"

la race humaine. Il n'est qu'à voir l'unanimité lors du vote des lois des Grenelles 1 et 2 pour se convaincre de l'adhésion que suscite notre vision planétaire de demain !

► **Le développement économique durable, la protection de l'environnement, l'écologie et les énergies renouvelables sont les points forts du Parti Radical. Vous avez soutenu et porté avec d'autres le projet de «raccordement de la Corse au Galsi». Quelle serait votre valeur ajoutée «verte» à une majorité régionale ? Quelles sont vos idées et lignes de force dans ces domaines ?**

Toutes les nouvelles idées à ce sujet sont directement issues des discussions internes au **Parti Radical** et à son Ministre-Président **Jean-Louis Borloo** qui, je le rappelle, est aussi fondateur de **Génération Ecologie**. Alors oui, nous sommes les seuls, au sein de la majorité présidentielle, à incarner l'alternative possible face aux verts et à leurs «extrémismes».

Nous sommes aujourd'hui dépositaires de ces valeurs comme nos Pères l'étaient au début du siècle dans leur démarche novatrice de séparation de l'**Église** et de l'**État**.

L'acceptation d'un nouveau mode de production basé sur la protection de l'environnement, cette alliance de l'économie et de l'écologie, ne sera profitable qu'aux seules entreprises qui accepteront cette Révolution. Mais attention, les lignes bougent vite. La norme **Haute Qualité Environnementale (HQE)** est déjà un vieux concept. Pour l'énergie, nous en sommes déjà à réfléchir en termes de «*construction positive*». En Corse grâce à nos atouts naturels nous avons certes un gisement d'emplois potentiels très important mais, face à la raréfaction des crédits publics, toutes les politiques d'aide devront être structurées dans cette optique.

Nous pèserons donc de tout notre poids, pour que d'autres initiatives positives, telles que le schéma des énergies renouvelables, soient valorisées.

Quoi que l'on dise et que l'on écrive, le tout tourisme n'est pas la solution. Le **Conseil d'Analyse Economique** (organe rattaché au Premier Ministre) l'a clairement exprimé : il vaut mieux un emploi dans le secondaire (production) que deux dans le tertiaire (services) ! C'est en cela que notre vision planétaire doit s'appliquer à notre île.

► **Le Parti Radical a vécu des moments difficiles après le décès de Jean Casili.**

L'ambition collective que vous aviez exprimée dans nos colonnes est-elle encore d'actualité ?

C'est incontestable. Le décès de notre ami **Jean** a été, sur le plan personnel, un coup dur et plus généralement un frein au développement de notre **Parti**.

Passé ce terrible moment, le **Parti** n'a enregistré aucune défection. Il reste toujours riche de personnalités, jeunes et moins jeunes, passionnées par la chose publique. Leur investissement au quotidien et sur le terrain pour porter le message du parti convainc chaque jour davantage une population qui n'attend plus un discours dogmatique et utopique mais de réelles alternatives concrètement réalisables.

Straboni

« Participer à la nouvelle gouvernance »

► **Votre projet politique rencontre-t-il un écho auprès des élus et des citoyens ? Avez-vous le sentiment de répondre aux préoccupations et à l'attente des Corses ? Incarne-t-il le changement, le renouveau et l'ouverture ?**

Si notre projet n'est, à ce jour, pas encore terminé (nous consultons toujours le plus largement possible et à ce sujet, point n'est besoin d'apparaître tous les jours dans les journaux pour faire le travail), de nombreux maires et conseillers généraux sont séduits par la démarche et le discours mais n'ont pas encore franchi le pas ; cela ne devrait cependant pas tarder.

Les initiatives prises actuellement à gauche visent uniquement à tenter de rassembler leur propre camp, cela ne correspond pas à ma vision. L'ouverture c'est comprendre et accepter les différences.

Aujourd'hui, en ce qui nous concerne, vous l'aurez aisément compris, le sectarisme n'a plus sa place. Nous partageons le sentiment qu'il faut savoir écouter, s'enrichir de l'autre. Toutefois, nous sommes aussi obligés de composer avec les positions officielles prises par chacune des formations politiques.

► **Alors le Parti Radical est-il une force qui se construit, un alibi ?**

Qu'allez-vous faire pour les échéances de demain ?

Envisagez-vous de participer à la « bataille » des territoriales ?

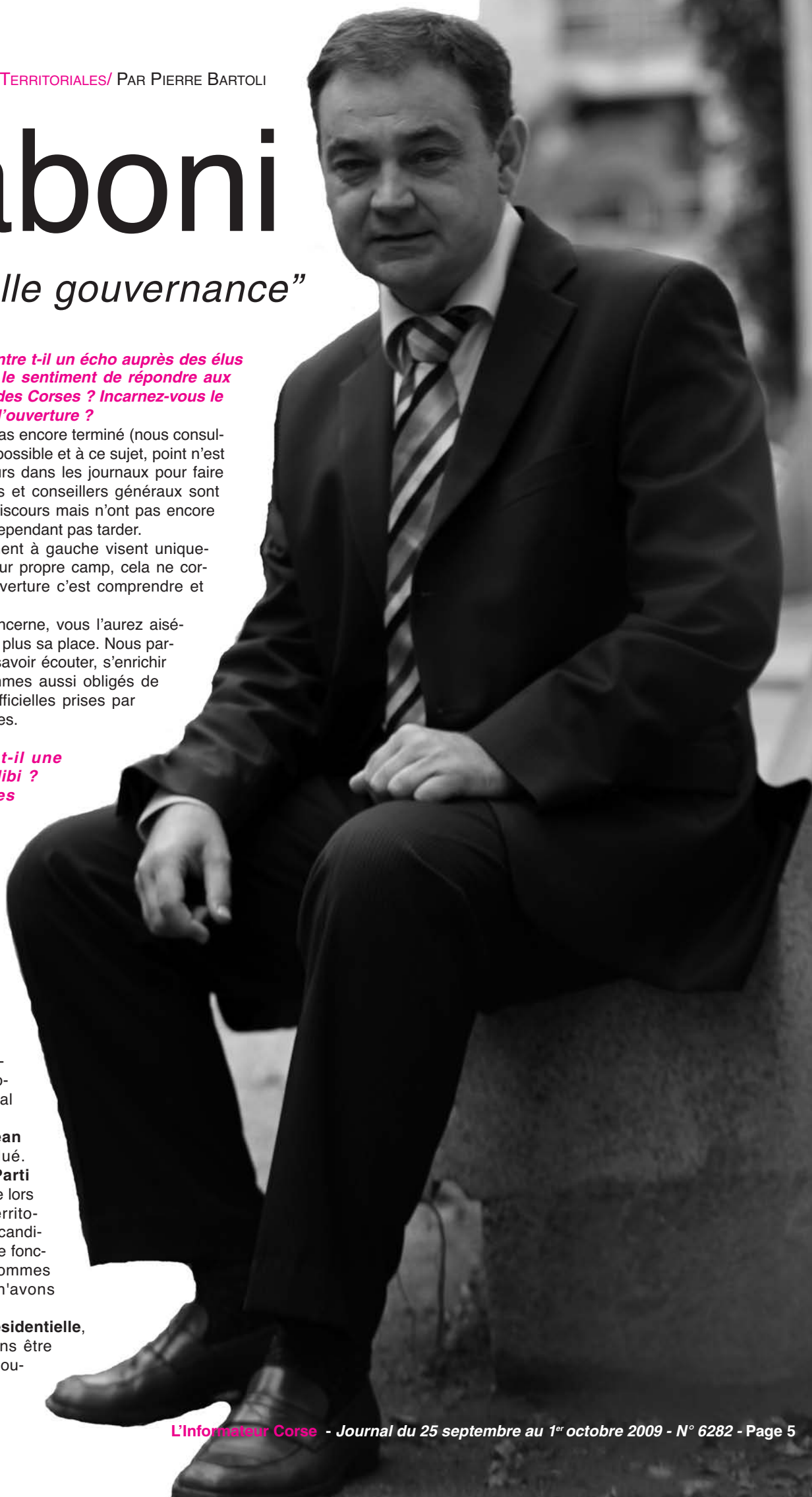
De nouveau présent sur le terrain depuis maintenant 6 ans et fort de plus de 300 adhérents, le **Parti Radical Région Corse** s'est structuré, s'est exprimé à maintes reprises et a gagné des batailles électorales.

Nos fondations sont solides et puisent réellement dans l'inconscient collectif insulaire, notamment par un discours social fort.

Certes, suite au décès de **Jean Casili**, notre stratégie a évolué.

Mais il reste évident que le **Parti Radical** occupera toute sa place lors des prochaines échéances territoriales. Nous désignerons nos candidats dans le cadre des règles de fonctionnement dont nous nous sommes pourvus et auxquelles nous n'avons jamais dérogé.

Sur la liste de la **Majorité Présidentielle**, au côté de l'**UMP**, nous voulons être présents pour participer à la nouvelle gouvernance de la région.



LE NOUVEL APPEL D'INSEME PER A CORSICA

Samedi 19 décembre 2009, Inseme per a Corsica, "espace de convergence politique" fondé cet hiver à Corte, donnait une conférence de presse afin de réaffirmer ses choix et ses objectifs : « être collectivement à la hauteur des enjeux » qui font plus que se dessiner, à 6 mois des élections territoriales et en une période définie comme un « point de bascule pour l'avenir de la Corse ». Lançant à nouveau un appel à la convergence, "Inseme", représenté par Gilles Simeoni et soucieux d'une offre politique qui mette les nationalistes de progrès « en position d'accéder aux responsabilités avec un poids politique suffisant pour engager, dès mars 2010, des changements profonds », a fixé au 3 octobre prochain sa première réunion de travail et propose d'ores et déjà l'organisation de cinq ateliers consacrés au projet politique à élaborer. Entretien avec son porte-parole qui, contrairement au chef de file du PNC, n'a toujours pas déclaré ses intentions personnelles et s'en explique, tout en concédant que « les appareils ont pris de l'avance ».

► Gilles Simeoni, entre l'assemblée constitutive d'Inseme per a Corsica, il y a quelques mois à Corte, et la réunion de samedi dernier à Bastia, on n'a pas nécessairement l'impression que les choses ont bougé. Vous aviez déjà constitué des commissions. Vous ouvrez aujourd'hui des ateliers. Entre ces deux rendez-vous, si ce n'est que l'échéance électorale s'est rapprochée, que s'est-il passé ?

Il y a eu des réticences. Vous avez bien compris qu'il y a deux méthodes différentes. La nôtre postule l'adhésion. Nous n'avons jamais voulu engager une logique de rapport de forces politiques et nous restons convaincus qu'il faut aller au-delà des logiques d'appareils. Or ces appareils, par définition, ont tendance à s'y refuser.

► Comme le PNC ?

Pour l'instant, la méthode que nous préconisons n'est pas validée par le PNC.

► Vous ne vous êtes pas exprimé sur les récentes déclarations de Jean-Christophe Angelini faites à Corse-Matin...

Sur le fond, il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous sommes d'accord, même s'il y a une différence de méthode et de sensibilité. Ceci dit, notre objectif n'était pas de nous positionner par rapport à Jean-Christophe mais de réaffirmer notre proposition de méthode.



► En l'état actuel, on n'a pas l'impression qu'une liste d'union soit possible, chez les nationalistes modérés.

Il ne faut pas être aussi pessimiste.

► Si Jean-Christophe Angelini conduisait cette liste, accepteriez-vous une troisième place ?

C'est un problème second par rapport à celui que nous devons traiter et qui est encore une fois celui de la méthode. La question est de savoir dans quelle mesure on va prendre en considération ce que nous proposons.

► Justement, que proposez-vous pour sortir de cette logique d'appareils ?

Nous allons nous rencontrer. Mais ce qu'il faut souligner c'est que notre démarche correspond à un état d'esprit qui est, très concrètement, une façon de concevoir l'action politique. Soit l'on reste dans une logique traditionnelle où l'on part des états majors et des structures, où l'on définit une stratégie et l'on constitue une liste à quelques uns en fonction des rapports de force du moment pour ensuite demander aux gens d'adhérer à cela, soit on essaie véritablement de bouger le curseur et d'inventer des formes d'organisation qui permettent à des personnes qui ne sont pas forcément adhérentes de structures politiques de s'approprier une démarche.

► Qu'est-ce qui vous fait penser que ce qui n'a pas changé jusque-là peut changer aujourd'hui ?

Je ne peux pas être sûr que cela va changer. Ce que nous

À LA CONVERGENCE

« *NOUS VOULONS CONSTRUIRE LA FORCE POLITIQUE QUI SERA LE MOTEUR DU CHANGEMENT. CELA IMPOSE DE RASSEMBLER LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE, Y COMPRIS EN DÉPASSANT LES MÉTHODES POLITIQUES TRADITIONNELLES, LES LOGIQUES ÉLECTORALES ET LES CADRES D'ANALYSE HÉRITÉS DU PASSÉ. C'EST LA RAISON DE L'APPEL QUE NOUS LANÇONS À NOUVEAU AUJOURD'HUI.* »



venons de faire, conformément à une demande collective, c'est réaffirmer une position publique, notamment pour que l'on arrête de nous faire parler alors que nous ne parlions pas, pour que l'on arrête de nous prêter soit des intentions malignes, soit une indifférence, soit un accord total sur ce qui s'est fait ou dit jusqu'à présent. Ce à quoi nous travaillons c'est à construire une convergence la plus large possible. C'est pourquoi on n'a pas voulu porter sur la place publique l'état de nos différences d'appréciation. Cependant, à moment donné, il faut clarifier la situation. On a passé de nombreux mois sans être véritablement entendus. Au niveau du terrain

il y a beaucoup de travail qui a été effectué mais qui s'est heurté à des jeux tactiques. Du coup, l'AG d'Inseme a été reportée et l'été est passé. En ce mois de septembre, nous avons donc voulu réaffirmer notre proposition de méthode.

► ***Vous insistez sur la méthode et la dimension collective de votre démarche. Vous savez aussi que la politique en Corse est fortement personnalisée. On attend que vous déclariez vos intentions.***

Ce n'est pas le moment d'une candidature. Je considère aujourd'hui que le calendrier politique tel que nous l'avons organisé ou subi ne le permet pas. C'est le moment de trouver les points d'équilibre. Je suis prêt à entendre qu'il faut trouver des compromis ou des choses plus performantes. Pour l'heure, on en est à essayer de trouver la méthode qui permet au plus grand nombre d'adhérer et de s'approprier la démarche. Et puis, les conditions d'une candidature, en l'occurrence la mienne, ne sont pas réunies. Je ne suis pas dans une course aux places ou aux honneurs. Si nous considérons collectivement que ce que nous pensons être très important n'est pas suffisamment pris en compte, je ne vois pas pourquoi je ferais acte de candidature. Nous ne pouvons pas aller plus vite que cela parce que c'est le terrain qui nous l'impose. Si l'on ne partage pas nos analyses, nous en tirerons les conséquences sans acrimonie et sans rancœur et ensuite nous aviserons.

EXTRAITS DU TEXTE DE L'APPEL

« *Nous appelons à la construction d'une offre politique qui nous mette en situation d'accéder aux responsabilités avec un poids politique suffisant pour engager, dès mars 2010, des changements profonds. Nous appelons à la construction d'une offre politique qui nous permette d'exercer ces responsabilités avec efficacité et compétence, notamment en organisant la démocratie participative et l'articulation entre les élus territoriaux et les acteurs de terrain. Nous sommes satisfaits de voir que des partis et mouvements partageant l'essentiel de cette analyse, comme la Chjama et le PNC, s'organisent de manière commune face à l'échéance de mars prochain. Nous avons cependant la conviction que la force et le potentiel de ce courant d'idées vont au-delà des partis et des mouvements qui ont contribué à son émergence. Nous pensons donc qu'il convient d'aller dès aujourd'hui vers la constitution d'un espace de rassemblement et de convergence, ouvert à toutes celles et ceux qui partagent la même analyse des enjeux et des réponses à y apporter (...). C'est donc par le projet et par la capacité à l'inscrire dans les faits, que nous proposons de rassembler le plus largement possible. Nous appelons donc à un cycle de réunions de travail et d'information, réunions qui auront lieu partout en Corse, aux fins de permettre à toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans la démarche ainsi engagée de la rejoindre et de se l'approprier, et de contribuer au projet qui sera proposé en mars 2010.* »

ATELIERS, CALENDRIER ET PROJET

La construction d'un projet "Inseme per a Corsica" devrait se faire au travers de 5 ateliers respectivement intitulés « *Le temps des possibles : un peuple corse enfin maître de sa destinée* » (aspects institutionnels et politiques), « *Les moyens du changement* » (moyens financiers, juridiques, institutionnels et humains), « *Préserver les fondamentaux : renforcer notre identité collective et affirmer la singularité du lien entre les Corses et leur terre* » (questions du foncier, de la langue, du rural...), « *Créer de la richesse : une stratégie de développement durable et identitaire* » (politiques agricole et touristique, rapport à la France, à l'Europe et à l'espace méditerranéen, formation...), « *Redistribuer la richesse : repenser la solidarité et la justice sociale* » (politiques d'accès au logement et d'aide aux plus démunis, maîtrise de la dépense publique, instruments spécifiques de redistribution fiscale et de lutte contre la précarité). Inseme per a Corsica précise que chaque atelier définira son propre calendrier de travail en fonction des compétences à mobiliser, la durée des travaux pouvant être fixée à deux mois. Et d'ajouter : « *Au terme de ce cycle de travaux, un séminaire synthèse, de mise en forme et de validation pourrait avoir lieu début décembre, le projet pouvant alors être présenté lors de la campagne électorale stricto sensu.* »

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

Catastrophe évitée de justesse à Furiani

200 m² de toiture s'effondrent au rayon fruits et légumes du Géant Casino de Furiani, sous le poids de la pluie tombée dans les conduites d'évacuation. Miraculeusement, on ne déplorera aucun blessé.

Grippe A : premier cas avéré

Un premier cas est déclaré à Ajaccio : il s'agit d'un élève de cinquième scolarisé au collège Arthur Giovoni. Deux jours plus tard, un "mouvement de grève anti-grippe A" est initié au collège Laetitia, fustigé aussitôt par le Recteur Michel Barat.

AG de la Chambre régionale d'agriculture

En vue d'être présenté quelques jours plus tard à Paris, le plan issu des réflexions menées autour de la réforme nationale engagée pour le monde de l'agriculture est approuvé par la Chambre Régionale et la Chambre de Haute-Corse, celle de Corse du Sud ayant refusé d'assister à la réunion.

JEUD 17 SEPTEMBRE

Procès Colonna : suite...

Corse-Matin annonce que deux jours plus tôt, M^e Patrice Spinosi, avocat auprès de la cour de cassation, a déposé le mémoire de la défense (portant exclusivement sur les griefs juridiques soulevés au cours du procès en appel) devant la chambre criminelle de ladite cour. Le dossier devrait être audienté début 2010.

Abattoir de Ponte Leccia

Le tribunal administratif de Bastia rejette la requête de la SICA Montagna Corse, société en charge de l'abattoir de Ponte Leccia qui contestait la décision prise par le Conseil Général de Haute-Corse de rompre le contrat d'affermage les liant tous deux depuis 2006. La Sica Montagna Corsa est sommée d'évacuer le site dans un délai de 5 jours, une régie départementale devant être créée pour prendre la relève de la gestion. Réunis le mardi suivant à Caporalino, les représentants de celle-ci, des éleveurs bovins et porcins de Haute-Corse, décideront de boycotter la structure d'où on les a "chassés", lui préférant l'abattoir de Cuttoli.

21^{èmes} Rencontres Polyphoniques

Pour la soirée d'ouverture, sur la scène du Théâtre Municipal de Bastia, Louis Bertignac et Band of Gnawa revisitent dans un heureux métissage musical, des titres-phares des sixties et des seventies, empruntés aux Beatles, aux Stones, à Hendrix et autres Zeppelin.

Mosaïcales du rire

Agnès Soral donne le coup d'envoi du 5^{ème} rendez-vous porto-vecchiaï des zygomatiques.



VENDREDI 18 SEPTEMBRE

Affaire Castola : mise en examen

Jérémy Capita, 29 ans, déjà mis en examen en juillet dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'assassinat, le 22 juin à Alata, de Francis Castola, est mis en examen à Marseille pour association de malfaiteurs et complicité d'assassinat en bande organisée dans le cadre de l'homicide de Thierry Castola (frère de Francis) datant du 3 janvier dernier.



Gilles Leclair

Bilan délinquance

Vendredi 18 septembre, dans les colonnes de Corse-Matin, Gilles Leclair, coordonnateur des services de sécurité intérieure, avance des chiffres pour l'année 2009, soulignant qu'en matière de délinquance, "la Corse est un élève moyen", puisque classée en 10^{ème} position sur les 22 régions de France : parallèlement à une importante baisse des attentats à l'explosif (moins 50% par rapport à 2008), la Corse reste marquée par les homicides (22 morts et 11 tentatives). Et l'inspecteur général de préciser : "17 règlements de compte ont eu lieu en 2009. 11 d'entre eux ont été résolus, ainsi que 3 perpétrés lors des années précédentes."

Des touristes, encore des touristes...

L'Agence de Tourisme de la Corse fait état d'une saison touristique unique puisqu'un record est en passe d'être battu avec 2 690 000 séjours prévus entre mai et octobre, soit un total de plus de 28 millions de nuitées, la croissance de la fréquentation devant être de + 5 % par rapport à 2008, déjà considérée comme une excellente année.



INT
UN PLAFON
GÉANT C

Info ++



INTEMPÉRIES OND S'EFFONDRE AU CASINO DE FURIANI

LUNDI 21 SEPTEMBRE

Football et insultes

Luc Essaka, arrière-droit du CAB, porte plainte contre X au commissariat de Bastia après avoir fait, le samedi précédent, l'objet d'insultes racistes lors d'un match à Moirans contre Jura Sud.

Projet décrié de centrale thermique

Le préfet de Corse, Stéphane bouillon, tient une réunion publique afin de statuer sur l'implantation d'une centrale thermique soit à Basteliccaccia, soit à Ajaccio, soit à Sarrola Carcopino. 300 personnes sont au rendez-vous, dont l'eurodéputé François Alfonsi et les associations A Sentinella et Aria Linda, lesquels rejettent de concert la solution du fioul lourd. Les échanges seront vifs, laissant augurer ce que pourront être deux autres réunions prévues le 24 septembre à Baléone et le 28 septembre à Mezzavia.

Opération de sécurité routière

Dans le cadre de la semaine nationale de la sécurité routière, un dispositif complémentaire police-gendarmerie, qui pourra être reconduit régulièrement, est mis en place pour un contrôle de vitesse sur la RN 193, à Bastia.

MARDI 22 SEPTEMBRE

Pollution criminelle en Méditerranée

On apprend par Corse-Matin que, quelques jours auparavant, a été localisée au large des côtes de la Calabre une épave de navire remplie d'une centaine de fûts contenant des déchets radioactifs. Un cas parmi tant d'autres, selon le témoignage d'un mafieux repent qui confirmerait un "travail" commandé à la mafia par des lobbies de l'industrie nucléaire internationale, "travail" ayant des conséquences écologiques graves pour la Méditerranée.

Grève à La Poste

Le mouvement national est suivi en Haute-Corse et en Corse du Sud où les postiers grévistes manifestent devant les locaux des deux directions (départementale et régionale), exprimant leur mécontentement face au projet de privatisation de la Poste, et craignant à la fois pour leurs emplois et leur mission de service public. Soutenus par des élus communistes et des représentants de la CGT, ils appellent à une amplification de la mobilisation et rappellent qu'un référendum national est fixé au 3 octobre.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

Visite de Nicolas Jacquet

Le Directeur général de la médiation du crédit aux entreprises arrive à Ajaccio pour une rencontre avec les autorités préfectorales et les socioprofessionnels de l'île.

Conférence de presse préélectorale

A Bastia, une conférence de presse est organisée par Via Prugressista. L'occasion pour Pascal Vivarelli de mettre en avant, au nom de son mouvement, une véritable ambition euroméditerranéenne pour la Corse.

Pétanque et célébrités

Le National de Pétanque Pascal Paoli bat son plein. En tout, pas moins de 2500 joueurs et spectateurs se seront retrouvés à Ile Rousse dont quelques célébrités : Laurent Gerra, Jacques Dutronc, Enrico Macias, Michel Boujenah, Shirley et Dino...

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

A gauche toutes !

Une quarantaine d'élus favorables à une union de la gauche dès le 1^{er} tour de la Territoriale, se réunissent à Ajaccio autour de Simon Renucci et Paul Giacobbi. De ce rassemblement, il ressortira un texte fondateur de la démarche dite "de convergence" et un ordre de bataille : une réunion tous les quinze jours à Corte. Malgré l'absence remarquée d'Emile Zuccarelli, il sera également décidé de répondre à l'invitation de celui-ci, fixée au 10 octobre en un lieu encore inconnu.



Violences à Calvi

Un saisonnier de 39 ans est agressé physiquement à l'arme blanche par un autre saisonnier de 23 ans, après une altercation verbale sur le port de Calvi, le premier ayant voulu prendre la défense de la jeune femme qui l'accompagnait et qui aurait fait l'objet de propos déplacés. L'agresseur ne tardera pas à être interpellé et placé en garde à vue.

Le théâtre de Bastia

De grands auteurs classiques et contemporains, des artistes renommés, des metteurs en scène réputés, des troupes prestigieuses, des créateurs et artistes locaux qui rivalisent d'imagination et de talent pour être au niveau des meilleurs... Le cru 2009/2010 s'annonce riche en émotions. Zoom sur un début de saison prometteur.

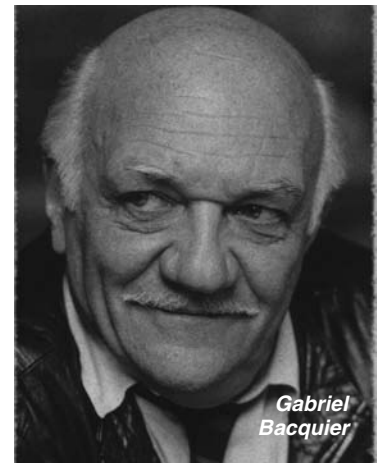
La précédente saison 2008/2009 a remporté un vif succès : au total plus de 80 000 personnes ont participé à l'ensemble des manifestations présentées ; et près de 13 000 personnes dont plus de 900 abonnés ont assisté à la programmation du théâtre municipal. Un beau succès dont se félicite le maire de Bastia, **Emile Zuccarelli** et toute son équipe : «*Dans une agglomération de 60 000 habitants, la place du Théâtre a une importance majeure. Sans doute parce que l'on y découvre des arts comme nulle part ailleurs*». La nouvelle saison est un défi artistique et technique : faire aussi bien, voire mieux que l'an passé. Pour le relever, la saison municipale propose un choix très varié : «*elle propose 23 représentations pour divertir un public d'adultes mais aussi d'enfants grâce à la programmation du Centre Culturel Una Volta*». Sans compter les festivals partenaires qui vont continuer à offrir des semaines de rencontres et de découvertes musicales, cinématographiques, artistiques : **Les Musicales de Bastia, Arte e Mare, Rencontres de Méditerranée...** Voilà de quoi séduire un public toujours plus exigeant *. Zoom sur la programmation municipale 2009.



La saison s'ouvre le **SAMEDI 3 OCTOBRE** avec une pièce de théâtre, «*Pesciu Anguilla*», écrite par **Orlando Furioso** et l'atelier d'écriture **U Svegliu Calvese**. Librement inspiré du livre éponyme de **Sebastianu Dalzeto**, «*Pesciu Anguilla*» est le surnom attribué au petit «*Pépé Morsicalupa*» qui vit dans une pauvre famille au **Puntettu**, à la fin du 19^{ème} siècle. Aujourd'hui cette époque renaît de façon théâtrale en un mélange de comédie et de fête, de musique, de danse, de chants lyriques mêlés à des chants corses, napolitains, italiens. Une fresque chatoyante pour un grand spectacle lumineux et enchanteur.

Du théâtre insulaire...

Changement de style le **SAMEDI 17 OCTOBRE** avec un hommage à **Gabriel Bacquier**. Monstre sacré de l'**Art Lyrique**, le baryton fut un immense artiste et l'invité des plus grandes scènes mondiales. Il est à présent retiré de la scène. Un hommage est rendu à son exceptionnelle carrière par de jeunes et talentueux interprètes qui furent ses brillants élèves. Le **cercle lyrique de Corse** et l'**orchestre Musica Suprana** (une trentaine de musiciens) s'allient évidemment à cet hommage. De la grande Musique pour un **grand Artiste**.



LE JEUDI 5 NOVEMBRE, le Théâtre «**Moro and Co**» présente une adaptation hilarante de la pièce de **Ginette Garcin**, «**Le clan des veuves**». Cancans, soupçons, entraînent des situations où chaque personnage se dévoile sous un jour nouveau... Un délice de théâtre de boulevard !

VENDREDI 4 DÉCEMBRE, du théâtre toujours avec la pièce «**Bonté Divine**» de **Frederic Lenoir** et **Louis Michel Colla**. L'histoire est simple : Un vendredi soir, à la suite d'une rencontre inter religieuse, un prêtre, un rabbin, un iman et un bonze bouddhiste se retrouvent mystérieusement enfermés dans une pièce. On y retrouve un **Roland Giraud** engagé et surprenant dans le rôle du prêtre. Cette pièce parle de l'essentiel (la vie, la mort, le respect d'autrui, l'espoir...) mais toujours sur le ton de la comédie. Ici tout est permis, surtout de rire.

réussit sa rentrée !

...à un Casse-Noisette «made in china» !

Qui sait qu'une sultane corse a régné sur le royaume du Maroc ? **JEUDI 17 DÉCEMBRE**, un spectacle intitulé «*Davia, la sultane corse*» rend hommage à cette femme méconnue. Sur des bases historiques, un récit a été imaginé et est présenté sous la forme d'un opéra joué par des marionnettes à fil, sur la base d'un enregistrement de chants arabes, corses et français. Le spectacle s'adresse aussi bien à un jeune public qu'à des adultes (pour une meilleure compréhension, le texte sera surtitré dans sa totalité).



MARDI 22 ET MERCREDI 23 DÉCEMBRE la scène du théâtre de Bastia va accueillir un «*Casse-Noisette*» féerique, réinventé pour l'acrobatie par les 38 artistes du **Cirque National de Chine**. Créée à l'initiative de **Gruber Ballet Opéra**, cette version «*made in China*» est inattendue : compositions raffinées des jeux d'éventails, envols ludiques des rubans multicolores, contorsions renversantes, équilibres vertigineux des funambules, sans oublier ces étoiles filantes sur rollers et la montée sur pointes des ampoules scintillantes jusqu'au sommet du sapin... Après avoir assisté à ce **Casse-Noisette**, impossible de porter le même regard sur le ballet et sur l'acrobatie. Incontestablement, un nouvel art est né !

NOTA BENE

Bonne nouvelle pour tous les spectateurs frileux : plus de problème de chaudière au théâtre comme le confirme l'équipe municipale «*Cette année, 180000 euros ont été consacrés au plateau technique, 90000 euros ont été nécessaires pour remplacer la soufflerie du chauffage. L'année précédente, 600000 euros ont été consacrés à l'amélioration de la sécurité et au changement de chaudière. L'année prochaine, c'est la grande salle qui sera renouvelée avec le changement des fauteuils. Certes, nous ne sommes jamais à l'abri d'incidents techniques, mais, pour l'essentiel, l'énorme machinerie du théâtre fonctionne et permet de répondre à toutes les missions grâce notamment au professionnalisme des personnels administratifs et techniques.*».

Renseignements et réservation

**THÉÂTRE
DE BASTIA**

Tél. : 04 95 34 98 00

Fax : 04 95 34 98 09

E-mail : theatre@ville-bastia.fr

Site Internet : www.bastia.fr

SOCIÉTÉ MULTISERVICES ÉNERGIE RENOUVELABLE



Plomberie - Chauffage - Électricité - Climatisation

Panneaux Solaires - Photovoltaïque Thermique - Géothermie

Réseau d'eau et Colonne d'écoulement

Tous travaux collectifs et privés

Jean-Maris ADDIS

Lieu Panconi Sottani
20290 Lucciana

Tél/Fax : 04 95 48 55 40
Portable : 06 09 80 85 36

NOS PAYS VONT-ILS VIVRE UN SCÉNARIO À LA JAPONAISE ?

Nous sommes en 2009 – suite à la grande crise financière de 2007-2008 à "guetter" la "reprise". Beaucoup voient cette reprise à la fin de cette année 2009, voire, au plus tard, en 2010. On voudrait bien marquer, dans les réflexions qui suivent, que si reprise il y a celle-ci risque de demeurer limitée, de faible ampleur, avec un scénario qui pourrait ressembler à ce qui s'est passé au Japon dans la décennie 1990 – début décennie 2000.



La Banque du Japon

Années de spéculation

On rappelle qu'on a eu au **Pays du Soleil Levant** durant la décennie 1980 gonflement d'une bulle spéculative nourrie par une politique de libéralisation forte et une politique de crédit très bon marché (politique monétaire exceptionnellement accommodante de la **Banque Centrale** qui entend aider notamment les entreprises japonaises à faire face à l'appréciation du yen).

Cette bulle spéculative effrénée qui va atteindre son paroxysme à la fin des années 80 est tout à la fois une bulle boursière et immobilière.

Une bulle boursière ? Entre 1985 et 1989, la capitalisation boursière passe de 60 % à 153 % du **P. I. B.** A la fin de 1987, le **Japon** regroupait 42 % de la capitalisation mondiale. Le 29 décembre 1989, l'**indice NIKKEI** atteint 38 913 points ; trois fois plus qu'en 1986.

Une bulle immobilière ? Entre 1985 et 1990, la valeur de la propriété foncière a été multipliée par 2,37, passant de 1004 milliards à 2389 milliards de yens ; soit presque 3 fois la valeur du **P. I. B.** et presque 4 fois celle de l'ensemble de la propriété foncière amé-

ricaine. A la fin des années 80, les prix de l'immobilier à **Tokyo** et dans les grandes villes atteignent des montants faramineux.

Mais les dettes accumulées pendant ces années de spéculation sans frein et de croissance astronomique des profits - le système bénéficiait de surcroît de l'injection de capitaux étrangers (ceux des oligarchies arabes...) - ne vont pas tarder à provoquer une crise vertigineuse. A la fin de la décennie 80-début de la décennie 90, on va assister en effet - la remontée des taux d'intérêt semble l'avoir précipité - à l'éclatement de cette double bulle boursière et immobilière.

La chute

L'implosion de la bulle financière va provoquer une chute de la valeur des actifs d'une ampleur jamais égalée depuis les années 30. Les banques japonaises se retrouvent confrontées à des créances douteuses dont le montant atteint 9 000 milliards de yens en 1995. Plusieurs font faillite.

On assiste par ailleurs en 1990 au **Krach de l'immobilier spéculatif** et les prix des terrains chutent lourdement.

La croissance du **P. N. B.** va être réduite à moins de 1.5 % pendant l'année fiscale 1992 et va tomber à 0.3 % en 1993, le **Pays du Soleil Levant** s'enfonçant dans une spirale récessionniste de "debt déflation" : la baisse de l'accès au crédit va diminuer en effet la demande (des entreprises qui investissent moins et des ménages qui dépensent moins) et va faire reculer les prix.

Mais cette baisse des prix va conduire les entreprises et les ménages à

épargner et non à consommer : les comportements de consommation se figent car il est préférable de remettre ses dépenses à plus tard, au moment où, on l'espère, les prix seront encore plus faibles qu'aujourd'hui. La demande de nouveaux crédits diminue donc encore et les prix reculent à nouveau. En outre les bénéfices des entreprises s'amointrissent car les prix de vente baissent toujours plus vite que les coûts de production ; l'investissement et l'emploi sont sacrifiés faute de moyens suffisants.

Entre relances et atonie

Il est vrai que durant toute la décennie 90, voire au-delà, la demande japonaise n'est jamais repartie véritablement et durablement. Le pays va se débattre entre reprises syncopées et rechutes, entre espérances d'expansion tirées par les exportations et périodes de croissance "faiblarde".

C'est ainsi que la croissance annuelle moyenne japonaise ne dépassera pas les 1.6 % de 1990 à 2002 (contre 3.3 % dans les années 80) ; elle sera encore atone dans la première partie de la décennie 2000, en liaison avec la baisse des prix.

Et pourtant – même si la "qualité" de leur intervention a depuis été critiquée -, les **Pouvoirs publics japonais** ne sont pas restés inactifs face à cette déflation durable. Il n'empêche : ils ne vont pas réussir à ranimer l'économie japonaise. La politique monétaire de baisse des taux d'intérêt de la banque du **Japon** (des taux d'intérêt proches de zéro) va s'avérer impuissante, de même que la politique budgétaire : pas moins de 12 plans de relance pour un total de 1 027 milliards d'euros n'auront servi à rien, si ce n'est à la détérioration des finances publiques dont la dette va atteindre 180 % du **P. I. B.**



45

COLLINI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Lieu-dit La Croix
20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sainte Lucie de Porto-Vecchio du 19 mai 2009, et d'un procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique du 1er juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Dénomination : COLLINI

Siège : Lieu-dit La Croix, 20137 Lecci

Objet : L'exploitation d'un commerce de détail de produits alimentaires et non alimentaires

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société Au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Gérance : Monsieur Guy Oppe, demeurant Les Hauts de la Capicciola, 44, route de Cirindino, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

21

SARL GARAGE CICCOLI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés fait à Borgo (Haute-Corse), le 9 septembre 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Capital : 5000,00 euros (cinq mille euros)

Dénomination : SARL GARAGE CICCOLI

Siège : Zone Industrielle de Purettono, 20290 Borgo

Objet : La mécanique générale, l'électricité automobile, contrôle technique de véhicules, vente de pièces détachées pour véhicules automobiles.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Gérance : Monsieur Antoine Louis Ciccoli, demeurant Lieu-dit Casa Rossa, 20290 Borgo

Pour avis, Le gérant,
Monsieur CICCOLI Antoine Louis.

48

SCP MAMELLI

Saint-Florent
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina Mamelli, notaire à Saint Florent, le 19 septembre 2009, la société suivante a été constituée :

Dénomination : "Société Franck ALBERTINI"

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de toutes salles de gymnastique, musculation, sauna, cafétéria, le commerce d'articles de sports et de produits diététiques.

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège : Bastia (20200), Boulevard du Fango, Immeuble Le Forum

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Capital : 2000 euros divisé en 100 parts de 20 euros composé d'un apport en numéraire intégralement libéré

Gérance : M. Franck Alexandre Albertini, demeurant à Bastia (20200), 23, rue César Campinchi

Cession de parts : Soumise à agrément sauf au profit d'un associé

Pour avis, Maître Vannina MAMELLI.

22

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 8 septembre 2009, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à Associé unique

Dénomination : BELLE MAGIOCCHÉ SOLAIRE

Siège : 3, rue Jean Chieze, 20000 Ajaccio

Capital : 10.000 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Objet : En France et dans tous pays : toutes opérations se rapportant à la production d'électricité au sens large et comprenant sans que la liste ne soit exhaustive, l'acquisition et la vente ainsi que la promotion - construction - exploitation de centrales solaires, éoliennes, hydroélectriques, biomasse et de toutes unités industrielles mettant en oeuvre des énergies renouvelables....

Président : Re-Watt (sa), ayant son siège social Domaine du Petit Arbois, BP 88, 13545 Aix en Provence Cedex 4, immatriculée sous le numéro 503 147 613 RCS Aix en Provence, représentée par M. Christian Cachat, demeurant, 1022 Chemin des Grands Vergers, 13840 Rognes

Commissaire aux comptes titulaire : ATRIOM, 14, Place Gabriel Péri, 75008 Paris

Commissaire aux comptes suppléant : M. Marc Leclerc, demeurant, 14, Place Gabriel Péri, 75008 Paris

Transmission des actions :

Les actions sont librement cessibles. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

41

SCP "Yves LEANDRI et Jacques BRONZINI de CARAFFA"

Notaires associés
1, rue Luiggi Giafferi
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte reçu par Me Yves Leandri, notaire à Bastia, le 15 septembre 2009, enregistré à Bastia le 21 septembre 2009, bordereau 2009/1010, case n°1, de la Société Civile de Construction en vue de la vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : "SCI DOMAINE DU LEVANT I"

Siège : Centre Commercial Monte Stello, Route Nationale 193, Boite Postale 65, 20290 Borgo

Capital : Mille euros (1000,00 euros), uniquement constitué par des apports en numéraire

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition de terrain ; la construction sur ce ou ces terrains acquis - ou sur le ou les terrains apportés - d'immeuble ; la vente en totalité ou par fractions des immeubles construits avant ou après leur achèvement ; accessoirement la location totale ou partielle des immeubles ; et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civil de cet objet ; la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Gérant : Monsieur Pierre Natali, gérant statutaire

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis, et mention,
Me Yves LEANDRI.

20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 août 2009, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : LA TOUR DU CAP

Siège : 12, Quai des Martyrs, Immeuble Marevista, 20200 Bastia

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années

Capital : 100 euros

Apports en numéraire : 100 euros

Gérance : Monsieur Messina Mathieu, demeurant, 12, Quai des Martyrs, Immeuble Marevista, 20200 Bastia

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

09

SCI SPERENZA

Chez Monsieur et Mme Antoine Ettori
Villa A Teghia
20190 Cardo-Torghia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 août 2009 à 20190 Cardo-Torghia, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SPERENZA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Villa "A Teghia", 20190 Cardo-Torghia

Objet : La construction, l'acquisition, la location, l'administration, la gestion de tout bien immobilier et de tout produit s'y rattachant en France et à l'étranger

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Gérance : Mme Ouardia Ettori, demeurant Villa "A Teghia", 20190 Cardo-Torghia

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis, la gérance.

19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sarrola-Carcopino, du 17/09/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : BIDART EDITIONS

Siège : Chez M. Charles Peretti, Lieu-dit l'Ascosu, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : Société d'édition de livre et de magazine

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1200 euros

Gérant : Monsieur Franck Bidart-Khaldi, demeurant chez M. Charles Peretti, Lieu-dit l'Ascosu, 20167 Sarrola-Carcopino, assure la gérance

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

57

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 21 septembre 2009, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI SAVCAM

Siège : Lieu-dit Fignon, 20138 Coti-Chiavari

Capital : 100 euros

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers. Leur location, avec ou sans services, soit en bloc, soit en fractions.

La réalisation de tous travaux d'amélioration et de toutes installations nouvelles.

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Jean-Philippe Seta, demeurant, 184, rue de l'Université, 75007 Paris

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9
Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : <http://www.haute-corse.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques peuvent être obtenues : Département de la Haute Corse

Service du Domaine Départemental
Cellule Gestion des Véhicules
Rond Point Maréchal Leclerc, F -20405 Bastia cedex 9
Tél : 0495555626 , Email : jvallesi@cg2b.fr ; Fax : 0495550241

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges, les documents complémentaires et les renseignements administratifs peuvent être obtenus :

Département de la Haute Corse
Service juridique et de la commande publique
à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point Maréchal Leclerc, F
20405 Bastia cedex 9
Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237

URL:http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2009_PcODXBhNsg

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Département de la Haute Corse

Service juridique et de la commande publique
à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point Maréchal Leclerc
1er étage -, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779,
Email : afilippi@cg2b.fr,

URL:http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2009_PcODXBhNsg Fax : 0495550237

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques - Autre : Département de la Haute-Corse. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'un autre pouvoir adjudicateur : Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Corse.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Fourniture, livraison de pneumatiques et prestations annexes pour les véhicules légers et engins du groupement de commande Département de la Haute-Corse / Service Départemental d'Incendie et de Secours.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services : Fournitures (Achat) - Lieu principal de livraison : Communes de Bastia et de Furiani (Département de la Haute-Corse.) Code NUTS : FR832

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre en années : 4. Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'avis implique la mise en place d'un accord cadre avec un seul opérateur au regard du droit communautaire et d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum définis par lots, sans renégociation ou remise en concurrence au sens de l'article 77 du code des marchés publics. Valeur estimée hors TVA sur la durée du marché: 680 000 EUR HT.

Durée de l'accord cadre : l'accord cadre est passé pour une durée de 4 ans à compter du jour de sa notification. Il ne fera pas l'objet de reconductions. Le marché à bons de commande est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande successifs, à chaque survenance du besoin, selon des modalités expressément prévues par le marché et pendant la durée de validité de ce dernier.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Fourniture, livraison de pneumatiques et prestations annexes pour les véhicules légers et engins du groupement de commande Département de la Haute-Corse / Service Départemental d'Incendie et de Secours.

II.1.6) Classification CPV : 34351100-3, 34352200-1, 34352300-2, 34352100-0

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Oui. Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter son offre pour chaque lot selon les modalités indiquées au règlement de la consultation.

- Lot 1 : Pneumatiques et prestations annexes VL et fourgons (CPV : 34351100-3)

Mini : 135 000 euros HT / Maxi : 560 000 euros HT

- Lot 2 : Pneumatiques et prestations annexes PL et engins (CPV : 34352200 ; 34352300; 34352100)

Mini : 70 000 euros HT / Maxi : 300 000 euros HT

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Le marché à bons de commande est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande successifs selon des modalités expressément prévues par le marché et pendant la durée de validité de ce dernier. Valeur totale maximale des prestations, estimée pour toute la durée de l'accord-cadre : 680 000 euros HT.

II.2.2) Options : Non.

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : Cf. II.1.4)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Sans objet.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement sur les fonds propres de chacun des membres du groupement.. Paiement à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des

prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Fourniture et services. Les prix du marché sont révisables par ajustement. Il est prévu le versement d'une avance dans les conditions prévues au marché.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le groupement sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation, renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :

- Copie du ou des jugements prononcés
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;
- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) Capacité technique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ;
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques ou toutes autres preuves de mesures équivalentes. Les co-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.2) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Critère Valeur technique : 60%
2. Critère Prix : 40%

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 22 /2009

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 30 octobre 2009 à 12h00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Oui (Calendrier prévisionnel de publication du prochain avis : Premier semestre 2014).

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Au regard du droit national français, il s'agit d'un marché à bons de commande avec montants minimum et maximum (art.77 du CMP). Pour répondre, les candidats utiliseront préférentiellement les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) à jour à la date du lancement de la consultation dûment complétés, datés et signés joints au dossier de consultation et disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr et remis avec le dossier de consultation. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

Les candidats peuvent obtenir gratuitement la version papier du dossier de consultation ou la version dématérialisée

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_PcODXBhNsg&v=1&selected=0 (plate-forme de dématérialisation www.Achatpublic.com), sur www.haute-corse.fr ou sur www.cg2b.fr, rubrique « Marchés publics » menu « Marchés Dématérialisés ». Une réponse électronique est autorisée. Pour ce faire le candidat utilisera les mêmes adresses internet. Le candidat doit cependant choisir entre la transmission électronique et l'envoi sur support papier. En cas de double envoi pour une même consultation, les deux réponses seront rejetées. Le règlement de la consultation décrit les modalités de remise des plis. La transmission sur supports physiques électroniques, hors « Copie de sauvegarde » n'est pas autorisée. Les sous critères d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 8.2.

VI.4. Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex - Tél : 0495328866.
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : 0495323855
URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 18 septembre 2009

VI.6) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 30 octobre 2009 à 12h00

Le Président, Paul GIACOBBI.

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
Email : al@informateurcorse.com

50

“BOSIO - EVRARD ET ASSOCIES”

Société d'Avocats au Barreau de Nice
54, Bd Victor Hugo
BP 1268 - (06005) Nice Cedex 1
bosio-evrard@wanadoo.fr
Tél : 04 93 82 97 00 - Fax : 04 93 82 97 01

“SARL SALINI”

SARL au capital de 53.357,16 euros
Chemin de la Pietrina
Immeuble Oasis - Bât. B1
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 312 099 120 (1978B00013)

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL MODIFICATION DE LA GERANCE TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 avril 2009, enregistré le 24 juin 2009 au service des impôts des Entreprises d'Ajaccio, Bord. 2009/389, case 2, il a été décidé :

1° de modifier la dénomination sociale à compter du même jour comme suit :
Ancienne mention : “SARL SALINI” ;
Nouvelle dénomination : “SCI SALINI”.

2° de modifier l'objet social à compter du même jour par :

a) suppression des mentions : “l'étude, analyse et conseils en matière de béton armé et toutes opérations commerciales, financières ou professionnelles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social”.

“De même que” (...) “la vente” (...) “jugés nécessaires à la société”.

b) Maintien des mentions : L'achat, la construction, l'aménagement et la mise en location de tous biens meubles et immeubles

c) Adjonction des mentions : “la propriété, l'administration, la gestion” “à usage commercial ou habitation et plus particulièrement, le bien immobilier sis à Ajaccio (20000), Chemin de la Pietrina, Résidence Oasis”.

“Et d'une manière générale, toutes les opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société et qu'elles se rattachent directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser le développement et la gestion du patrimoine social.

3° de nommer Mme Dominique Jeanne Stéphanie Salini épouse GROOM, de nationalité française née à Paris (75) le 5 juin 1967 demeurant à Sao Paulo (04008 - 050) (Brésil), Apt 51, Villa Mariana, aux fonctions de gérante de la société à compter du même jour et sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Georges Salini, gérant démissionnaire.

4° de transformer la Société en Société Civile Immobilière à compter du même jour :

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital : **Ancienne mention** : Le capital social est fixé à 53.357,16 euros, il est divisé en 1400 parts sociales de 38,11 euros chacune

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 53.357,16 euros, il est divisé en 1400 parts sociales de 38,11 euros chacune

Forme :
Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société Civile Immobilière

Administration :
Ancienne mention : Gérant : Monsieur Georges Salini

.....

Nouvelle mention : Gérante :

Mme Dominique Salini épouse Groom.

Associés :

Monsieur Joseph Salini, de nationalité française, né le 3 avril 1933 à Alger (Algérie), demeurant à Ajaccio (20000), Chemin de la Pietrina.

Mme Jeanine Jaudran épouse Salini, de nationalité française, née le 13 juin 1933 à Alger (Algérie), demeurant à Ajaccio (20000), Chemin de la Pietrina.

Mentions complémentaires :

Agrément à cession de parts sociales : Les parts sociales peuvent être cédées, librement entre associés mais ne peuvent être cédées ou à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement des associés représentant 2/3 du capital social y compris les parts du cédant.

Le dépôt légal des actes et formalités sera effectué près le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

10

SOCIETE CORSE BLANC

SARL au capital de 152.500 euros
Siège : Zone Industrielle du Vaggio
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 310 246 152

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commerce en gros (commerces interentreprises) de fournitures et d'équipements divers pour le commerce et les services, étant précisé que cette dernière activité représentera désormais l'activité principale de la société.

Pour avis, le gérant.

14

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale, parue dans “l'Informateur Corse Nouvelle”, N°6276, concernant le transfert du siège social de la SARL “L'ARCHE BLEUE”.

Il fallait lire : “D'un PV d'AGE du 27/06/2007, il résulte que le siège social a été transféré de la Résidence Harmonie, Agosta Plage, Albitreccia, 20166 Molini, Chez M. et Mme Gaffori, Les Canelli, 20166 Pietrosella”.

Pour avis,
Maître Paulin SANTONI,
Notaire.

15

AGENCE DE FORMATION A LA SECURITÉ INCENDIE ET SÛRETE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Zone Aéroport de Bastia
Poretta - 20290 Borgo (Haute-Corse)
RCS Bastia : B 501 165 757

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01.09.2009, l'objet social été étendu aux activités suivantes :

- La détection, le bilan et l'accompagnement des personnes en difficultés, la lutte contre l'illégalisme et le soutien scolaire ;

- La coordination Sécurité ; Prévention ; Santé de niveaux 1, 2 et 3 en matière de conception et de réalisation ;

- La réalisation de diagnostics Amiante, performance énergie, plomb, gaz, électricité, termites.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

17

Société Titulaire d'un Office Notarial
A PRUNELLI DI FIUMORBO
Me Paulin SANTONI,
Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Paulin Santoni, Notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 4 septembre 2009, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : “ALAIN MARIE”

Forme : Société Civile

Apports : 3000 euros en numéraire
Capital : Trois mille euros (3000,00 euros)

Parts sociales : 300 parts de 10 euros numérotées de 1 à 300 entièrement souscrites et libérées attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
Siège : Furiani, Haute-Corse, 20600 Chemin de Sansonetti.

Objet : L'acquisition par tous moyens, la mise en valeur, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, tous travaux de réfection aménagement, agrandissement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et plus particulièrement sur la commune de Furiani.

Prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêt, facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires, destinés au financement d'acquisition ou au paiement des coûts d'aménagement, réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement, toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : Monsieur Philippe Hemaïn, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Fior di Mare, Bâtiment 4, Lieu-dit Minelli, nommé pour une durée illimitée

Exercice social : Commence le 1er janvier se termine le 31 décembre de chaque année

Cession de parts - Agrément : Libre entre associés, ascendants et descendants. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Maître Paulin SANTONI,
Notaire.

13

ASM L'ORCA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622 euros
Siège : Résidence Madonna di A Serra
Bât. IV - Calvi (Corse)
413 734 120 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2009, la Société “Société d'Exploitation Maritime Corse”, Société à Responsabilité Limitée au capital de 22.867 euros, dont le siège est à Calvi (Corse), Résidence Madonna di A Serra, Bât. IV, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le numéro 340 335 546, a, en sa qualité d'associé unique de la Société ASM L'ORCA, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société, par application de l'article 1844-5 du Code Civil.

Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le Tribunal de Commerce de Bastia, à la dissolution dans un délai de trente jours, à compter de la publication du présent avis.

La société sera radiée du RCS par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

23

NOUS 2

Société Civile
Au capital de 100 euros
Siège : Cinquino
Route de Muratello
20137 Porto-Vecchio
Société en formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 17 septembre 2009, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : NOUS 2

Siège : Cinquino, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : José Tafani, demeurant Cinquino, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société - y compris au conjoint, aux ascendants ou aux descendants de l'associé cédant - qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant

Immatriculation : RCS de Ajaccio

40

SARL TERRA NATURA U VINU CORSU

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 01 septembre 2009

Les associés ont pris acte des changements à partir du 1er septembre 2009, la gérance, la modification des statuts, la cession de parts et le changement de siège social :

Gérance : Melle SANDOZ Elisabeth démissionne de la gérance et donne la nouvelle gérance à Mme VILLEGAS Joëlle

La cession de part sociale de Mr BOC-CHECIAMPE Christian à été cédé à Mme VILLEGAS Joëlle pour la totalité de ces parts 50

Siège social : Villa Stiletto, Chemin du Stade BP 5287 20167 MEZZAVIA

Capital social : 1000 euros

Durée : 99 ans

Immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro RCS Ajaccio 494 448 194, N°Gestion 2007 B 81

08

ECOPA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 32, Boulevard Paoli
20200 Bastia (Haute-Corse)
480 281 948 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2009, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 15/09/2009, de Bastia (Haute-Corse), 32, Boulevard Paoli, à **Bastia (Haute-Corse), 10, rue Luce de Casabianca**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Bastia (Haute-Corse), 32, Boulevard Paoli.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Bastia (Haute-Corse), 10, rue Luce de Casabianca.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

MAIRIE DE PIAZZALI

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Nous, Maire de la Commune de PIAZZALI, le 10 septembre 2009, à la suite du rapport établi par M. Philippe GROSSI, Architecte D.P.L.G. le 31 juillet 2009, nous avons constaté que le bâtiment appartenant à :

M. PAGANINI Thierry, Mme LAPORTE Chantal, M. ARABEYRE Philippe, Mme ROYO Marie Jeanne, Mme HUSEKA Ernestine, Mme MATTEACCI Jeanne (décédée), situé dans le périmètre d'agglomération de la commune figurant à la matrice cadastrale sous le N° 210, Section A, feuille n°2 est en état d'abandon manifeste.

Description de l'ouvrage :

La construction implantée sur la parcelle n°210, section A est constituée d'un corps de bâtiment dont le RDC de la façade ouest est implantée en bordure de la voie publique et dispose d'un demi étage semi enterré en RDJ.

Ce bâtiment dispose d'une toiture 2 pentes avec couverture tuiles mécaniques sur platelage et charpente bois (châtaignier). La structure est constituée en élévation d'une maçonnerie en pierre d'extraction locale sans enduit extérieur ni intérieur.

Le plancher entre RDC et RDJ est constitué d'une ossature et d'un plancher bois.

Ce bâtiment de service était d'utilisation agro-pastorale avec un usage de type séchoir. La construction représente une emprise au sol de 61.30m² SHOB définie par 9,00m (façade rue), 5,50m (façade aval), et une profondeur moyenne de 10m pour le niveau RDC et le demi niveau RDJ.

Etat des lieux :

Ce bâtiment est sans affectation ni occupation actuelle. Ses accès ne sont que partiellement condamnés et ses intérieurs sont envahis par la végétation (arbres, arbustes, ronces).

Le bâtiment par son angle Ouest, présente un effondrement des murs de façade et du pignon RDC ainsi que de la toiture. L'ensemble du bâtiment présente d'importants désordres. En effet, les murs en élévation ont une stabilité précaire.

L'absence partielle de toiture et de menuiseries extérieures a réduit ce bâtiment à l'état de ruine. Il va de soi que ni la notion de hors d'eau, ni la notion de hors d'air ne sont assurées.

Conclusion :

En état actuel, le bâtiment concerné par la présente expertise est impropre à toute utilisation.

En effet le bâtiment 210 est réduit à l'état de ruine et présente même des risques majeur d'effondrement. Il apparaît comme incontournable, avant toute réutilisation des ouvrages, d'effectuer un état parasitaire et de détruire toutes les parties menacées d'effondrement. La situation des bâtiments à l'intérieur du bourg de PIAZZALI présente un risque très important de chute de matériaux divers, notamment de maçonnerie et de couverture pouvant entraîner des dommages sur les biens et les personnes.

Le risque lié à l'état de ruine du bâtiment 210 impose la condamnation de l'ensemble des issues afin d'en interdire tout accès. L'apposition d'une signalétique mentionnant l'interdiction d'entrer et le danger avec un balisage, devrait être effectuée.

L'état du bâtiment implanté sur la parcelle n°210, section A impose :

- La mise en oeuvre des mesures conservatoires :

- * Purges des parties instables,
- * Fermeture efficace de tous les accès et matérialisation d'une zone de sécurité,
- * L'apposition d'une signalétique adéquate mentionnant l'interdiction d'entrer et le danger,
- * Suppression de tous végétaux et gravas présents à l'intérieur du bâtiment.

- La mise en oeuvre de mesures susceptibles de résorber l'état d'abandon manifeste

- * Reconstruction et reprise en sous oeuvre des murs
- * Reconstruction de la toiture
- * Remplacement des menuiseries ext avec reprise des linteaux et tableaux de ouvertures
- * Reconstruction des planchers.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 10 septembre 2009 à 11 heures, heure légale et avons signé.

Fait à PIAZZALI, le 11 septembre 2009.
Le Maire,

COMMUNE DE CERVIONE

Arrêtés N°59/2009 du 7 septembre 2009

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

3ème insertion.

Le maire de la commune de Cervione, chargée de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) informe la population : Qu'une enquête publique aura lieu du 25 septembre 2009 au 30 Octobre 2009, concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Cervione.

Madame **Madeleine LANFRANCHI-LEBLANC**, demeurant résidence « U Pianu » à Vezzani (20242) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du tribunal administratif de Bastia, et assurera une permanence en mairie de Cervione aux dates suivantes :

- * Vendredi 25 septembre 2009 de 13h30 à 16h à la Mairie de Cervione
- * Vendredi 2 Octobre 2009 de 13h30 à 16h à la Mairie de Cervione
- * Vendredi 16 Octobre 2009 de 13h30 à 16h à la Mairie de Cervione
- * Vendredi 30 Octobre 2009 de 13h30 à 16h à la Mairie de Cervione

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de l'élaboration du plan local d'urbanisme pourront être consignées, sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Cervione aux jours et heures d'ouvertures habituels des locaux.

Elles peuvent étre également adressés par écrit au commissaire enquêteur.

Le Maire de Cervione , Marc Antoine Nicolai

MAIRIE DE PIAZZALI

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Nous, Maire de la Commune de PIAZZALI, le 10 septembre 2009, à la suite du rapport établi par M. Philippe GROSSI, Architecte D.P.L.G. le 31 juillet 2009, nous avons constaté que la bâtiment appartenant à :

M. PAGANINI Thierry, Mme LAPORTE Chantal, M. ARABEYRE Philippe, Mme ROYO Marie Jeanne, Mme HUSEKA Ernestine, Mme MATTEACCI Jeanne (décédée), et la commune de PIAZZALI, situé dans le périmètre d'agglomération de la commune figurant à la matrice cadastrale sous le N°191, Section A, feuille n°2 est en état d'abandon manifeste.

Description de l'ouvrage :

La construction implantée sur la parcelle n°191, section A est constituée d'un corps de bâtiment en R+1 avec combles disposant de 3 façades sur voie publique et du pignon Est adossé à la construction mitoyenne cadastrée 192.

Ce bâtiment dispose d'un RDC dont le niveau est en léger contrebas de la voie publique. L'étage et les combles sont accessibles par une liaison verticale de type escalier bois "échelle de menier".

Cette construction est de type traditionnel en pierre d'extraction locale enduite à la chaux ; les planchers intermédiaires sont en bois (châtaignier), et dispose d'une toiture à 2 pentes avec couverture tuiles sur platelage et charpente bois (châtaignier), dont un versant est en tuiles canales et l'autre en tuiles mécaniques.

L'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures sont en bois.

Les enduits intérieurs sont réalisés au mortier de chaux. La distribution des pièces des niveaux habitables est définie par les murs de façade et de refend exception faite du cloisonnement de la liaison vertical.

La construction représente une emprise au sol de 59,5m² SHOB définie par 12,40m (pignon sur rue, et une profondeur de 4,80m soit 168,75m² SHOB, sur les trois niveaux accessibles. Cependant il est préciser que le niveau combles ne dispose pas d'une hauteur suffisante pour une utilisation d'habitation.

Etat des lieux :

Ce bâtiment a accueilli jusqu'en juin 2009 le local de la Mairie partiellement en RDC et est sans affectation ni occupation à la date de la visite. Il présente d'importants désordres. En effet, les murs en élévation présentent de nombreuses fissures structurelles. Le très mauvais état de la toiture et de sa couverture présentent les traces de très nombreuses et importantes infiltrations ayant altérée de manière irrémédiable les autres éléments de la structure que sont les planchers bois. Par ailleurs, le très mauvais état des menuiseries extérieures et ponctuellement leur destruction et délabrement partiels ont altéré l'intérieur du bâtiment. Il va de soi que ni la notion de hors d'eau, ni la notion de hors d'air ne sont assurées.

Conclusion :

En état actuel, le bâtiment concerné par la présente expertise est impropre à toute utilisation. En effet le bâtiment 191 est sujet à de fréquentes et importantes infiltrations.

La stabilité des planchers n'est plus acquise et la présence d'importantes fissures structurelles rend précaires certaines stabilités qui peuvent être sujettes à générer des désordres sur la construction mitoyenne 192.

L'état du bâtiment implanté sur la parcelle n°191, section A impose :

- La mise en oeuvre des mesures conservatoires :

- * Purges des parties instables notamment en toiture,
- * Fermeture efficace de tous les accès,
- * L'apposition d'une signalétique adéquate mentionnant l'interdiction d'entrer et le danger

* Des dispositions pour limiter au possible les dégâts co-latéraux sur la construction mitoyenne

- La mise en oeuvre de mesures susceptibles de résorber l'état d'abandon manifeste

- * Reprise en sous oeuvre des murs,
- * Remplacement de la toiture,
- * Remplacement des menuiseries ext. avec reprise des linteaux et tableaux des ouvertures,
- * Reconstruction des planchers.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 10 septembre 2009 à 11 heures, heure légale et avons signé.

Fait à PIAZZALI, le 11 septembre 2009.
Le Maire,

COMMUNE DE CERVIONE

Arrêtés N°60/2009 du 7 septembre 2009

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

3ème insertion.

Le maire de la commune de Cervione, chargée de l'élaboration du plan de zonage et d'assainissement (PZA) informe la population :

Qu'une enquête publique aura lieu du 25 septembre 2009 au 30 Octobre 2009 concernant l'élaboration du plan de zonage et d'assainissement de la commune de Cervione.

Madame **Madeleine LANFRANCHI-LEBLANC**, demeurant résidence « U Pianu » à Vezzani (20242) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du tribunal administratif de Bastia, et assurera une permanence en mairie de Cervione aux dates suivantes :

- * Vendredi 25 septembre 2009 de 10h à 12h à la Mairie de Cervione
- * Vendredi 2 Octobre 2009 de 10h à 12h à la Mairie de Cervione
- * Vendredi 16 Octobre 2009 de 10h à 12h à la Mairie de Cervione
- * Vendredi 30 Octobre 2009 de 10h à 12h à la Mairie de Cervione

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de l'élaboration du plan de zonage et d'assainissement pourront être consignées, sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Cervione aux jours et heures d'ouvertures habituels des locaux.

Elles peuvent étre également adressés par écrit au commissaire enquêteur.

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui a passé le marché :

Commune de CASALABRIVA
Mairie - Rte du bas - 20140 CASALABRIVA

Objet du Marché :

REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LOT N°1 : RESEAUX

LOT N°2 : GENIE CIVIL

LOT N°3 : CHLORATION, TELESURVEILLANCE, ELECTRICITE, AUTOMATISME

Procédure :

Procédure adaptée - Article 28 du CMP

Critères d'attribution du marché :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	La valeur technique des prestations	60%
2	Le prix des prestations	40%

LOT N°1 : RESEAUX

Nom du titulaire retenu : SAS Denis LEANDRI - ZI DE TAVARIA - 20110 PROPRIANO

Montant du Marché HT : 434 060,00 euros

Offre la plus basse (HT) : 434 060,00 euros

Offre la plus élevée (HT) : 445 365,00 euros

Nombre d'offres reçues : 2

Lot n°2 : GENIE CIVIL

Nom du titulaire retenu : Groupement d'entreprise solidaire

Entreprise CASTELLANI (mandataire) 20116 AULLENE - SAS BA.TRA.PUB - SARL Roch LEANDRI - Entreprise MAGNANI

Montant du Marché HT : 138 100,00 euros

Nombre d'offres reçues : 1

LOT N°3 : CHLORATION, TELESURVEILLANCE, ELECTRICITE, AUTOMATISME

Nom du titulaire retenu : SARL HYDRELEC - STARDA VECCHIA - Valrose - 20290 BORGIO

Montant du Marché HT : 35 530,00 euros

Offre la plus basse (HT) : 35 530,00 euros

Offre la plus élevée (HT) : 44 450,00 euros

Nombre d'offres reçues : 2

Références de l'avis initial : L'informateur Corse du 10 au 16 avril 2009

Date d'envoi du présent avis : 22 septembre 2009

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Afa du 24/09/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT

Sigle : S.C.D

Siège : Lieu-dit Farone, ZI de Baléone, RN 194, 20167 Afa

Objet : Scierie, transformation et/ou vente de bois de construction, d'ameublement et tous produits dérivés.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Jacques, André, René Mufraggi, demeurant, Villa Sixtine, Lotissement Petinello, Pietrosella, 20166 Porticcio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

SARL RILOGI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7600 euros

Siège : 15, Boulevard Hyacinthe de Montera
Palais Cardo - 20200 Bastia
RCS Bastia : 501 448 781

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2009, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 15, Boulevard Hyacinthe de Montera, Palais Cardo, 20200 Bastia à Immeuble Beaulieu, Bâtiment C, Avenue Kennedy, 20090 Ajaccio.
L'article 4 de statuts a été modifié en conséquence.

La gérance,

Notre Site Internet :
www.corse-information.info

Selon acte sous seing privé en date du 8 septembre 2009, enregistré à la recette divisionnaire des impôts d'Ajaccio, le 21 septembre 2009, Mme Huguette Poggi, née Atlan, le 26 novembre 1944 à Alger, à titre personnel Paese di Ruppione, 20166 Porticcio, a vendu à Monsieur Jean-Paul Nicolai, domicilié, 47, rue Fesch, 20000 Ajaccio, un fonds de commerce de vente de confection artisanat produits divers exploité sur la commune de Grosseto Prugna, Centre Marincaja Viva, 20166 Porticcio, et connu sous le nom commercial SAHARA moyennant le prix de 150.000 euros. L'entrée en jouissance est fixée au 1er octobre 2009.

Les oppositions éventuelles seront reçues au siège dudit fonds cédé.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse du 18/09/2009, concernant la Société SCI L'PINI.

Il fallait lire : L'AGE du 05/08/2009 a décidé de proroger la durée de la société de 30 ans.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/09/2009, il a été constitué une SCI au capital de 2000 euros

Dénomination : SCI DELEIA

Objet : Achat, vente, location, gestion de tout bien immobilier

Siège : ZA Corbara, RN 197, 20256 Corbara

Durée : 70 ans

Gérance : David ROSSI, Col de Fogata, 20220 L'Ile Rousse

Immatriculation : RCS Bastia

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

COMMUNE DE VILLE DI PARASO

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE LA CARTE COMMUNALE

1er avis,

Par arrêté en date du 16 septembre 2009, le Maire de VILLE DI PARASO, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la carte communale.

M. Bernard CASTELLANI, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bastia comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de VILLE DI PARASO, pendant 31 jours consécutifs du 13 octobre 2009 au 12 novembre 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

* Les lundi, mardi et jeudi de 10 heures à 12 heures.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie :

* Mardi 13 octobre 2009 de 10 heures à 12 heures

* Mardi 27 octobre 2009 de 10 heures à 12 heures

* Jeudi 12 novembre 2009 de 10 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la carte communale pourront être consignées sur les registres d'enquêtes, déposés en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Fait à VILLE DI PARASO,
Le 22 septembre 2009,
Le Maire, MAESTRACCI P-B.

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le captage des sources de Petra Macchiosa et Sambuccu, le forage de Petra Macchiosa, et la prise en rivière de Serriera sur la commune de VEZZANI, a été présentée par la commune de VEZZANI.

L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'Environnement, par arrêté préfectoral n°2009-253-5 en date du 10 septembre 2009.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée en Mairie de VEZZANI et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la Mairie de VEZZANI, en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 15 septembre 2009,
Le Chef du Service
Eau-Environnement-Forêt,
Daniel DANCETTE.

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant la prise en rivière de l'Onda et les captages des sources de Castagno et Cornacchina sur la commune de VENACO, a été présentée par la commune de VENACO.

L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'Environnement, par arrêté préfectoral n°2009-253-6 en date du 10 septembre 2009.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée en Mairie de VENACO et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la Mairie de VENACO, en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 15 septembre 2009,
Le Chef du Service
Eau-Environnement-Forêt,
Daniel DANCETTE.

16

E KIP MEDITERRANEE INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée
Au capital de 39.000 euros
Siège : Poretta - 20290 Lucciana
RCS Bastia : 433 019 197

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 25.08.2009, les associés ont décidé :

- que la société ne sera plus dotée d'un Conseil de Surveillance,
- de mettre fin aux fonctions de Président et de vice Président du Conseil de Surveillance, occupées respectivement par Mme Geneviève Filippi et M. Eric Filippi, à compter du 25.08.2009.

L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

La société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non associé de la société, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Nouvelle mention :

La société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non associé, de la société.

L'article de la société intitulé "Article 20", Conseil de Surveillance", a été supprimé purement et simplement.

RCS : Bastia

Pour avis, le Président.

59

GIE "MONTAGNA E PIAGHJA"

Groupement d'Intérêts Economique
Siège : Maison de l'Agriculture
15, Bld du Fango
20200 Bastia
Siret : 404 864 936 00012

AVIS DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2009, les membres du Conseil d'Administration ont décidé la dissolution anticipée du Groupement d'Intérêts Economiques "Montagna e Piaghja", à compter du 01/10/2009, et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Jean-Paul Barazzoli, demeurant Caporalino, 20236 Omessa, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture du Groupement.

Le siège de la liquidation est fixé à Bastia, 15 Bld du Fango, 20200.

RCS Bastia : 404 864 936

Pour avis, le liquidateur.

58

RAMOS

SARL au capital de 45.750 euros
Siège : 4, Place Delannay
20220 Ile-Rousse
RCS Bastia : B 339 203 960

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2009, les associés ont décidé à compter de ce jour :

- de modifier la date de clôture des exercices sociaux et de la fixer au 31 décembre.

L'exercice social en cours aura donc une durée de 15 mois jusqu'au 31 décembre 2009.

- de transférer le siège social de 4, Place Delannay, 20220 Ile-Rousse à, 18, route Monticello, 20220 Ile-Rousse.

- de modifier en conséquence les articles 5 et 15 des statuts.

Gérants : Monsieur Bernard Cottet Dumoulin, demeurant 20260 Lumio ; Monsieur Jacques Schonfeld, demeurant 20167 Appietto.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

49

Me Alexandre SANTONI

Bancarello
Route de Sartène - 20169 Bonifacio

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :
Monsieur Jean-Pierre Tomasi, Artisan Maçon et Mme Laetitia Marie Vincensini, Chef d'Entreprise, son épouse, demeurant ensemble à Monacia d'Aullène, (20171), Place de la Caserne "Forcone".

Nés savoir :

- Monsieur à Monacia d'Aullène, (20171), le 3 novembre 1959.
- Mme à Bezons (95870), le 8 avril 1971.

Tous deux de nationalité française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêt à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Monacia d'Aullène, (20171), le 16 août 2001 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la séparation de biens.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Alexandre Santoni, Notaire à Bonifacio, le 15 septembre 2009.

Informations concernant l'opposition :
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier auprès de Me Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio.

Pour avis et mention,
Me Alexandre SANTONI, Notaire.

46

FIDAL SOPHIA ANTIPOLIS

Dénomination : CINE FOGATA LUCIANI

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Villa Bel Mare
20220 l'Ile-Rousse
N° RCS Bastia : 339 943 839

Aux termes de décisions de l'associé unique, par acte sous seing privé en date du 17/08/2009, il a été décidé de :

- transférer le siège social à compter du 17/08/2009, de Villa Bel Mare, 20220 l'Ile-Rousse.

Au : Boulevard Fogata, 20256 Corbara. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

- de nommer en remplacement de son poste de gérant, suite à la démission de Monsieur Jean Luciani, pour une durée indéterminée et à compter du 17/08/2009, Monsieur François Acquaviva.

Demeurant Route de Calvi, Lieu-dit Conter, 20256 Corbara.

En conséquence l'article 11 des statuts a été modifié.

Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

63

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 septembre 2009, enregistré à Bastia le 17 septembre 2009, bordereau n°2009/985, case n°4, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI IMMO 3G

Siège : 20620 Biguglia, Zone Industrielle de Tragone, Lieu-dit Campo di Melo

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation ;

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Capital : Trois cents euros (300 euros), divisé en 30 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrite et libérées

Gérant : Melle Giordano Pascale Conception, demeurant à 20620 Biguglia, Lieu-dit Campo di Melo, Zone Industrielle de Tragone

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, la gérante.

60

DOLCE ISULA EURL, au capital de 100 euros. ESPACE SCUDO SANTA LINA, 20000 Ajaccio, RCS Ajaccio 511016206. A compter AGE du 18.09.2009 : Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur (s) durée liquidation : Mme Micaelli Guery Françoise, demeurant Résidence des Iles, Hélios, Bt B, 20000 Ajaccio. Siège liquidation ou correspondances, actes documents relatifs liquidation sont à expédier au siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités : RCS Ajaccio.

12

LUCY

Société en Nom Collectif
Au capital de 8100 euros
Siège : Centre Commercial
Santa Devota - 20290 Borgo (Haute-Corse)
482 916 608 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2009, il résulte que :

- Suite à la démission le 29 juillet 2009 de Monsieur Cyril Kriegel, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Afa du 24/09/2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MUFRAggi MATE-RIAUX

Siège : Lieu-dit Farone, Zone Industrielle de Baléone, RN 194, 20167 Afa

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : Commerce de gros et détail de produits de quincaillerie générale liés à la fonction de fourniture pour le bâtiment, l'industrie et l'équipement de l'habitat, ainsi que les services associés

Président : Monsieur Jacques, André, René Mufraggi, demeurant, Villa Sixtine, Lotissement Petinello, Pietrosella, 20166 Porticcio

Commissaires aux comptes :

Titulaire : La Société "COMPAGNIE DE REVISION, VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL", Sigle : "COREVAL", SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est fixé 15, Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 511 255 325, représentée par son gérant M. Paul Quilichini.

Suppléant : Monsieur Paul Flach, né le 02 mai 1971 à Bastia (2B), de nationalité française, domicilié Parc Technologique de Bastia, ZA Erabajolo, 20600 Bastia
La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

62

S.C.I.TANGO

Société Civile Immobilière
Capital : 15.250 euros
Siège : Ile de Cavallo
Bonifacio (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : D 439 867 300

Suivant délibérations du 30 juillet 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée à compter du 30 juillet 2009, Monsieur Tenti Luigi, demeurant à Modena (Italie), en remplacement de Monsieur Tenti Giovanni Battista, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

61

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/09/2009, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORSICA LOISIRS VACANCES

Objet : Création agence de voyage

Siège : Rue Paradicio, 20215 Vescovato

Capital : 3000 euros

Durée : 99 ans

Gérance : M. Orlanducci Charles Joseph, rue Paradicio, 20215 Vescovato

Immatriculation : Au RCS Bastia

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogrefe

0 899 70 22 22

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

1 3496 TTC/appel + 6 3376 TTC/mn

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

28

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la :

Société Corse de Construction et Rénovation "SCCR" (SARL)
Rte d'Olimi Cappella
20226 Spéloncato

Activité : Construction de maisons individuelles

RCS Bastia : B 452 339 724, 2005 B 393

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Léoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

29

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la :

Martins Da Silva Philippe André
"D.M." Bât. R75 - Logis de Montesoro
20600 Bastia

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : N° 502 914 153 (140.08.2B)

Juge commissaire :

M. Ange-Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

30

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Carross'Auto - Cinquini Dominique (SARL)
Ld Lustincone - Casatorra
20620 Biguglia

Activité : Mécanique auto, carrosserie, véhicules neufs et d'occasion

RCS Bastia : B 402 118 467, 95 B 166

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

31

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Isula Rent (SARL)
Parc d'Activité de Purettone
20290 Borgo

Activité : Gestion exploitation d'ensembles immobiliers à caractère de résidence de tourisme

RCS Bastia : B 438 090 409, 2001 B 168

Immatriculation secondaire :

RCS Ajaccio : 2001 B 264

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Paul Poggioli

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

32

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Massacrier Jean Sébastien
13, rue Luce de Casabianca
20200 Bastia

Domicilié : 10, Ave Maréchal Sébastiani
20200 Bastia

Activité : Pain - Viennoiseries

RCS Bastia : A 440 780 971, 2002 A 25

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

33

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Lopes Calcada Abilio
Chemin du Macchione Villa dorò
20600 Bastia

Activité : Travaux de maçonnerie générale "SMC"

RM : 499 216 000 (351.07.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

34

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Jansky Gerhard
Ave de la Libération
Imm. Le Béarn Entrée Nord

c/o Tomcikowa "Corse Bâtiment Service"
20600 Bastia

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : N°501 261 226 (576.07.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

35

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Société de Distribution de Produits Pétroliers
S.O.D.I.P.P (SARL)

Rte de l'Aéroport Sainte Catherine
20260 Calvi

Activité : Avitaillement d'aéronefs, avions.... vente de produits pétroliers, huiles

RCS Bastia : B 410 562 284, 2005 B 935

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Léoni

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

36

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

S M R (SARL)

Campo di Santi - Folelli
20213 Penta di Casinca

Activité : Distribution de produits agro-alimentaires

RCS Bastia : B 422 818 450, 1999 B 118

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

37

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SCI Sandri A et M (SC)

Per Il Signore Sandri Michèle

Marines de Bravone

20230 Linguizzetta

Activité : Promotion immobilière

RCS Bastia : D 407 757 574, 96 D 49

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Marc Cermolacce

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

38

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Sagrino Immobilier (SARL)

2, Av. Emile Sari

20200 Bastia

Activité : Agence Immobilière

RCS Bastia : B 411 285 109, 97 B 48

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Marc Cermolacce

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

39

Par jugement en date du 15/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

U San Dume (SARL)

Auberge du Centre

20225 Catteri

Activité : Auberge, motel, loueur en meubles

RCS Bastia : B 439 215 013, 2005 B 608

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

18

Société Titulaire d'un Office Notarial
A PRUNELLI DI FIUMORBO

Me François GRIMALDI,

Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, Notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 17 septembre 2009, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : "SCEA DU DOMAINE FIOR DI LECCI"

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 5000,00 euros.

Il est divisé en 500 parts réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège : Domaine Fior di Lecci, à Lecci (Corse du Sud)

Objet : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration, la prise à bail, la gestion, la mise en valeur de tous domaines ruraux à vocation agricole, forestière ou viticole et plus particulièrement, la prise à bail à long terme du DOMAINE FIOR DI LECCI, à Lecci (Corse du Sud).

- L'activité de culture agricole et de vente des produits récoltés sur l'exploitation ;

- Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil de la société.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : 5000 euros en numéraire.

Et apport de baux ruraux ci-après :

Bail rural à long terme en date du 9 août 1999 d'une durée de 25 années pour le temps qui en reste à courir à compter du 1er janvier 1999.

Bail rural à ferme de 9 années à compter du 1er janvier 2004 pour le temps qui en reste à courir du 1er janvier 2004.

Lesdits baux apportés sans aucune rémunération ni attribution à l'apporteur de parts sociales.

Parts sociales : 500 parts numérotées de 1 à 500 entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés en rémunération de leurs apports.

Gérance : Monsieur Gueyraud Jacques, demeurant à Lecci (Corse du Sud), est nommé gérant pour une durée illimitée

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année

Cession de parts : Librement cessibles entre associés, ou entre un associé et ses descendants. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis,

Maître François GRIMALDI,

Notaire.

24

FIN DE LOCATION

GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de snack, petite restauration, sis et exploité Clos Landry, Rond Point Sainte Catherine, 20260 Calvi sous l'enseigne "LA FRINGALE" immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 350 516 571 consentie par acte sous seing privé en date du 23 mars 2004 à Calvi par : Mme Catherine Joëlle Paolini, demeurant Clos Landry, 20260 Calvi.

A : Monsieur Stéphane Fontaine, Imm. Le Reginella, Av de la République, 20260 Calvi.

A pris fin d'un commun accord à la date du 30 septembre 2009.

Pour insertion,

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET et
 François Mathieu SUZZONI"**

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à
 Ajaccio (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Jean-François
 MATIVET, notaire à AJACCIO, le 10
 septembre 2009, enregistré au Service
 des Impôts d'AJACCIO, le 16 sep-
 tembre 2009, B° 2009/598, case N° 2,
 contenant :

**CESSION DE BRANCHE DE FONDS
 DE COMMERCE**

PAR : La SARL MASSA AUTOMO-
 BILES, dont le siège social est à AJAC-
 CIO (20000), Lieudit Levitan, Route de
 Mezzavia ;

AU PROFIT DE : La société par actions
 simplifiées "MB AUTOMOBILES", dont
 le siège social est à SARROLA CARCO-
 PINO (20167), Route de Caldaniccia,
 De l'ensemble de la branche d'activité
 de vente de voitures particulières
 neuves et véhicules utilitaires légers
 neufs fabriqués sous la marque SUZUKI
 ainsi que le service après vente, savoir
 les services de réparations et d'entre-
 tien de véhicules SUZUKI, exploité lieu-
 dit LEVITAN, route de Mezzavia, 20000
 AJACCIO,

PRIX : 344.880 euros.

Les oppositions seront reçues à AJAC-
 CIO, en l'étude de Me MATIVET, où
 domicile a été élu à cet effet, dans les
 dix jours suivant la dernière en date de
 la présente insertion et de la publication
 au Bulletin officiel des annonces civiles
 et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion,
 Le notaire.

FIDAL SOPHIA ANTIPOLIS

Dénomination :

CINE FOGATA LUCIANI

SCI au capital de 1524,49 euros
 Siège : Villa Bel Mare - 20220 l'Île-Rousse
 N° RCS Bastia : 339 944 258

Aux termes de décisions de l'associé
 unique, par acte sous seing privé en
 date du 17/08/2009, il a été décidé de :

- transférer le siège social à compter du
 17/08/2009, de Villa Bel Mare, 20220
 l'Île-Rousse.

Au : Boulevard Fogata, 20256 Corbara.

En conséquence l'article 4 des statuts a
 été modifié.

- de nommer en remplacement de son
 poste de gérant, suite à la démission de
 Monsieur Jean Luciani, pour une durée
 indéterminée et à compter du 17/08/2009,
 Monsieur François Acquaviva.

Demeurant Route de Calvi, Lieu-dit
 Conter, 20256 Corbara.

En conséquence l'article 17 des statuts
 a été modifié.

Les formalités seront effectuées au
 RCS de Bastia.

COTE COUR

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège : 27, Boulevard Paoli
 20200 Bastia (Haute-Corse)
 493 100 390 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée gé-
 nérale ordinaire du 15 septembre 2009, il
 résulte que :

- Monsieur Franck Mamelli demeurant à
 Furiani (Haute-Corse), Lot E Casette,
 n°30, a été nommé gérant en remplace-
 ment de Monsieur Pierre Fontana,
 gérant démissionnaire, et de Monsieur
 Ludovic Della Maggiora, co-gérant
 démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de
 Commerce de Bastia.

Pour avis,
 Le représentant légal.

**La SCPA MORELLI MAUREL
 SANTELLI PINNA RECCHI**

Diamant III - 2 avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
 au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio

JEUDI 19 NOVEMBRE 2009 à 8 HEURES 30

AJACCIO, copropriété 3, rue Bonaparte (BY 77), **le Lot 88**, de la copropriété soit un
 appartement au 3ème composé de 3 pièces (2 pièces donnant rue Bonaparte, cha-
 cune avec 1 fenêtre, et 1 pièce par laquelle on accède, avec balcon sur façade
 opposée en partie effondré).

L'ensemble pour environ 55m², à réhabiliter.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au
 procès-verbal et état des lieux, documents déposés au Cabinet de la SCPA «Morelli
 Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

Visite : Le vendredi 2 octobre de 10 à 12 heures.

Mise à prix : 25.000,00 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé
 par la SCPA «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», et déposé au Greffe du Tribunal
 de Grande Instance d'Ajaccio.

Etant notamment précisé :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Bar-
 reau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notam-
 ment consultables :

- Au Cabinet de la SCPA «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», 2, Avenue de
 Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio,
 - Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,
 Le 19 septembre 2009,
 Pour extrait.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE LUMIO

**AVIS D'APPEL PUBLIC
 A CANDIDATURE**

**PROCÉDURE ADAPTÉE
 TRAVAUX**

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de LUMIO
 20260 LUMIO
 Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

2. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

M. le Maire

3. OBJET DU MARCHÉ :

TITRE :

Création d'un mur entre la RN 197 et la route de la place de l'Eglise

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

* Déblais exécutés à la main (30 m³)

* Maçonnerie en pierres (13 m³)

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les candidatures qui sont accompagnées :

* de la lettre de candidature (DC4),

* de la déclaration du candidat complétée (DC5),

* des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.

* des références pour des travaux similaires ainsi que les moyens de l'entreprise.

Les candidats retenus recevront le dossier de consultation

5. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse
 appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

6. PROCEDURES : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

7. CONDITIONS DE DELAI :

Les candidatures devront parvenir en mairie de LUMIO avant le lundi 5 octobre
 2009 à 12 h 00

8. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 18 septembre 2009

Notre Site Internet :

www.corse-information.info

SARL DOMOCAP

Au capital de 8000 euros
 Siège : Hameau de Poretto - 20222 Brando
 RCS Bastia : 439186690

**AVIS DE MODIFICATION
 D'OBJET SOCIAL
 ET DE CLÔTURE DE
 L'EXERCICE SOCIAL**

L'assemblée générale extraordinaire
 tenue le 02 janvier 2009, a décidé de
 modifier l'objet social et la clôture de
 l'exercice social à compter du 02 janvier
 2009.

Corrélativement l'avis précédemment
 publié, relativement à l'objet social et à
 l'exercice social est ainsi modifié :

Article 7 - Objet :

Ancienne mention :

La société a pour objet la création d'un
 fonds de commerce de : Domotique, cli-
 matisation, plomberie, électricité, VMC
 et toute l'activité multi services se ratta-
 chant au bâtiment.

Et plus généralement, l'exploitation par
 rachat ou prise en location gérance de
 tous fonds de commerce, toutes opéra-
 tions de quelque nature qu'elles soient,
 juridiques, économiques, et financières
 civiles ou commerciales, se rattachant à
 l'objet social sus indiqués ou à tous
 autres objets similaires ou connexes, de
 nature à favoriser, directement ou indi-
 rectement le but poursuivi par la société,
 son extension ou son développement.

Au terme d'une assemblée générale
 extraordinaire en date du 04.08.2004, la
 collectivité des associés décide d'étendre
 l'activité à l'installation de systè-
 mes informatiques, de câblage, et de
 réseaux se rattachant à cette activité.

Nouvelle mention :

La société a pour objet la création d'un
 fonds de commerce de : Domotique, cli-
 matisation, plomberie, électricité, VMC
 et toute l'activité multi services se ratta-
 chant au bâtiment.

Et plus généralement, l'exploitation par
 rachat ou prise en location gérance de
 tous fonds de commerce, toutes opéra-
 tions de quelque nature qu'elles soient,
 juridiques, économiques, et financières
 civiles ou commerciales, se rattachant à
 l'objet social sus indiqués ou à tous
 autres objets similaires ou connexes, de
 nature à favoriser, directement ou indi-
 rectement le but poursuivi par la société,
 son extension ou son développement.

Au terme d'une assemblée générale
 extraordinaire en date du 04.08.2004, la
 collectivité des associés décide d'étendre
 l'activité à l'installation de systè-
 mes informatiques, de câblage, et de
 réseaux se rattachant à cette activité.

Au terme d'une assemblée générale
 extraordinaire en date du 02 janvier
 2009, la collectivité des associés a déci-
 dé d'étendre l'activité à l'installation de
 chaudières à granulés, de systèmes
 solaires thermiques et photovoltaïques
 et tous systèmes de production de cha-
 leur, de froid ou d'électricité utilisant une
 source d'énergie renouvelable.
 La réalisation d'études techniques rela-
 tives à l'installation des produits se rat-
 tachant à l'objet social.

Article 20 - Exercice social :

Ancienne mention :

Il commence le 01 août et se termine le
 31 juillet.

Par exception le premier exercice com-
 mence le 16 août et se termine le 31
 juillet

Nouvelle mention :

Il commence le 01 août et se termine le
 31 juillet.

Par exception le premier exercice com-
 mence le 16 août et se termine le 31
 juillet.

Au terme d'une assemblée générale
 extraordinaire en date du 02 janvier 2009,
 la collectivité des associés a décidé de
 fixer la date de clôture de l'exercice
 social au 31 décembre.

Cette décision s'étend également à
 l'exercice écoulé qui couvre la période
 du 01 août 2008 au 31 décembre 2008.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Cuttoli-Corticchiato du 09/09/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : "CENTAMORE"

Siège : Plaine de Cuttoli, Ld Ferrando, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Objet : La maçonnerie générale et tous travaux publics ou privés, de bâtiment notamment

- la construction de villa clé en main,
- la démolition, la construction, la rénovation, la réfection, le terrassement,
- la construction d'ouvrages d'arts et de réseaux,
- la plomberie, la peinture et l'électricité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : François Centamore, demeurant à Plaine de Cuttoli, Ld Ferrando, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

Pour avis,
Le représentant légal.

"YACOR"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège : Croce Martinella - 20242 Vezzani
RCS Bastia : B/497642777

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/10/08, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à l'île-Rousse du 17 septembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : DYNAMIC ENERGY SERVICE "DYNES"

Siège : L'île-Rousse (Corse), 29, Avenue Président Paul Doumer

Objet : Négoce de carburants et produits dérivés du pétrole, station service, boutique alimentaire et non alimentaire y compris boissons alcoolisées ou non, accessoires auto, presse, petit entretien automobile, location de tous moyens de transport terrestres, transport de marchandises.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Gérance : Rachel Jeannine Claire Chenot, demeurant à Cusset Viran (Allier)

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

LE CHEMIN DES VIGNES

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 20.000 euros
Siège : Lieu-dit Stagnaccia
Parc d'Activités de Mezzavia
Mezzavia (Corse du Sud)

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 08 juin 2009, la dénomination sociale a été modifiée et sera désormais "LE CHEMIN DES VIGNOBLES", à compter du 1er juillet 2009.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, la gérance.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE LUCCIANA****DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE
ELECTRIQUE A MOTEURS DIESEL (130 Mwe)****INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT****1ère parution.**

Demande présentée par le Président d'EDF Production Insulaire Haute-Corse, SAS, en vue d'exploiter une centrale électrique équipée de 7 moteurs Diesel de nouvelle génération (130Mwe au total).

Durée de l'enquête : (arrêté préfectoral N°2009-260-2 du 17 septembre 2009)

* **Du jeudi 15 octobre 2009 au vendredi 20 novembre 2009 inclus.**

Siège de l'enquête : Mairie de LUCCIANA

Lieu de dépôt des dossiers : Mairies de BORGIO, VIGNALE, PRUNELLI DI CASACCONI, OLMO, MONTE, VENZOLASCA, VESCOVATO.

Permanences des membres de la Commission d'Enquête (désignée par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia du 3 juin 2009).

Monsieur Yves POGGI, Président de la Commission d'Enquête,
MM. Didier ROUTA-VILLANOVA et François SASSO,

Recevront les observations du public en Mairie de Lucciana, selon les modalités suivantes :

* le 15 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 20 octobre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 21 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 23 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 26 octobre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 27 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 30 octobre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 2 novembre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 4 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 6 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 9 novembre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 12 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 13 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. Yves POGGI

* le 16 novembre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Didier ROUTA-VILLANOVA

* le 18 novembre 2009 de 9h00 à 12h00 : M. François SASSO

* le 20 novembre 2009 de 14h00 à 17h00 : M. Yves POGGI

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également leur être adressées par écrit à la Mairie de LUCCIANA.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Le Président d'EDF Production Electrique Insulaire Haute-Corse SAS, Tour Winterthur, 102, Terrasse Boieldieu, 92085 Paris La défense Cedex.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport, et les conclusions du Président de la Commission d'Enquête, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en Mairie de LUCCIANA, pendant un an, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse, Direction des Politiques de l'Etat et du Développement Durable, Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement, dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

A VENDRE

Appartement de 3 pièces 60 m²

Cours Napoléon, face à la poste

1er étage sans ascenseur

Habitable immédiatement

Cuisine équipée

Isolation thermique et phonique

Chauffage individuel au gaz

Antenne parabolique individuelle

Immeuble ravalé, digicode

Faibles charges : 30 euros par mois

Prix : 180.000 euros

Contact : 06 12 03 44 34

**DONNE COURS
PARTICULIER****ECONOMIE GENERALE
ECONOMIE D'ENTREPRISE****TOUT NIVEAU JUSQU'AU
BAC G ET SES****S'ADRESSER :**

06 03 43 80 37

**SCP PINNA MELGRANI
CUTTOLI VERGEOT**

Notaires Associés
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio

Tél : 04 95 51 75 75 - Fax : 04 95 51 15 55

Suivant acte reçu par Me Henri Pinna, notaire associé le 22 septembre 2009, enregistré à Ajaccio, SIE le 24 septembre 2009, bordereau 2009/608, case n°1, ext. 1698.

Mme Annick Marcelle Marie Louise Guidon, divorcée de Monsieur Dominique Mattarelli, coiffeuse, demeurant à Ajaccio (20000), 21, Cours Napoléon.

A cédé à : La Société dénommée ESPACE CREATIF, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5000,00 euros, dont le siège social est à Ajaccio (20000), 5, Avenue Beverini, Vico, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio sous le numéro RCS 512 639 790, identifiée à l'INSEE sous le n° Siret 512 639 790 00017.

Le fonds artisanal de coiffures dames connu sous l'enseigne "SALON CELLIVANE", exploité à Ajaccio (20000), 5, Avenue Beverini, pour lequel fonds Mme Annick Guidon, est immatriculée au Répertoire des Métiers d' Ajaccio sous le numéro 317 258 614 R-M 20-1 et au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio, sous le numéro 317 258 614, identifiée également à l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques sous le n° Siret 317 258 614 00013.

Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toutes matières premières.
Moyennant le prix de 54.000,00 euros : s'appliquant : aux éléments incorporels pour 48.000,00 euros, au matériel pour 6000,00 euros.

Propriété - jouissance : rétroactive au 1er septembre 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'Etude de Maître Henri Pinna, Notaire, 6, Boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 Ajaccio, où domicile a été élu

Pour unique insertion,

ADDITIF

à l'annonce N°39, parue dans le Journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 18 septembre au 24 septembre 2009, N°6281, il a été omis de préciser :

Lire :

LOCATION GERANCE

Suite à la cessation d'activités de Monsieur Bastiani Fabien, demeurant à 20218 Ponte-Leccia, et après arrangements à l'amiable avec Mme Cognetti Vita Rose, demeurant, à 20218 Ponte-Leccia, il a été décidé la fin de la location gérance à compter du 30 septembre 2009.

Concernant le fonds de commerce de garage automobile, station service, et vente de pneus, sis à Ponte-Leccia. Mme Cognetti Vita Rose, demeurant à 20218 Ponte-Leccia, reprend ses activités à compter du 1er octobre 2009.

Monsieur Fabien BASTIANI,
Mme Vita Rose COGNETTI.

CHANGEMENT DE NOM

M. BARTOLI (Laurent), né le 8 juillet 1937 à Porto-Vecchio, (Corse du Sud), demeurant, 9, Marina di Santa Giulia, à Porto-Vecchio, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : BARTOLI.

ABONNEZ VOUS A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

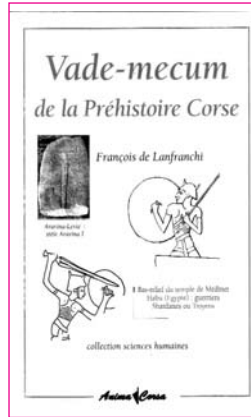
6 MOIS = 32 euros
1 AN = 42 euros



PAR MARIUS MURACCIOLI

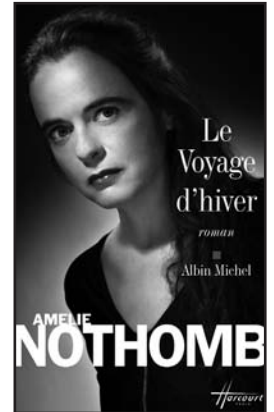
EXPLIQUER OU FAIRE CONNAÎTRE

La Corse est riche en sites archéologiques qui ne demandent qu'à être mis au jour. Régulièrement s'ouvrent des chantiers de fouilles, ici et là à travers l'île. Aussi m'est-il apparu tout indiqué de faire référence au livre de **François de Lanfranchi** paru dans la collection **Sciences Humaines** aux éditions **Anima Corsa**, «*Vade-mecum de la Préhistoire Corse*», dans lequel on constatera «*que le fait de dire ce que l'archéologie ne pourra jamais expliquer est aussi important que de dire ce que l'archéologie souhaite faire connaître*». L'objectif est atteint avec cet ouvrage composé de six chapitres particulièrement édifiants «*pour tous ceux qui vont à la rencontre des sites archéologiques de la Corse. Ceux qui continuent à vouloir ignorer la réalité des faits exprimés par les monuments cachés dans le maquis auront moins de plaisir à parcourir ce petit ouvrage*». Prenons l'exemple du premier chapitre : il propose une analyse de la thèse des **Shardanes en Corse** : «*On attribue à ce groupe humain la construction des turri... La Corse du Bronze Moyen a produit une civilisation originale qui, dans le sud de l'île, se caractérise surtout par la présence de constructions connues sous le nom de "casteddi". Sur ces sites, et dans le meilleur des cas, on individualise un village, une turra...*». L'auteur ne se contente pas de constater, il laisse une importante place aux explications destinées au lecteur en accompagnant chaque texte d'un lexique, l'invitant ainsi à une réflexion sur des thèmes abstraits.



LES FOUILLES À L'AÉROPORT

Parmi les livres en bonne place à l'occasion de la rentrée littéraire, celui d'**Amélie Nothomb**, «*Le voyage d'hiver*». Les fouilles à l'aéroport l'énervent : «*Il n'est jamais arrivé que je ne déclenche pas le fameux bip. Du coup j'ai toujours droit au grand jeu, des mains d'hommes me palpent de la tête aux pieds. Un jour, je n'ai pu m'empêcher de leur dire s'ils croyaient vraiment que je voulais faire exploser l'avion ! Mauvaise idée : ils m'ont forcé à me déshabiller... Aujourd'hui je passe à la fouille et je m'énerve. Je sais que je vais déclencher le fameux bip et que des mains d'hommes vont me palper de la tête aux pieds. Or je vais vraiment faire exploser l'avion de 13 heures 30...* ». Suivons l'héroïne à l'approche du guichet d'enregistrement et de la salle d'embarquement. Elle découvre, curieusement, que l'activité criminelle entraîne le besoin d'écrire...



T'AS DE BEAUX YEUX...

Deux des œuvres de **Pierre Mac Orlan** viennent de paraître en BD : «*Roi Rose*» qui conte la fable d'un bébé sauvé par les matelots fantômes du «*Hollandais volant*», ce vaisseau mythique qui parcourt le globe en quête de la rédemption de ses âmes, et «*A bord de l'Etoile Matudine*». Dans ce roman, un jeune mousse est forcé d'embrasser le destin des «*gentilshommes de fortune*» après avoir étranglé une paysanne. Comme dans d'autres de ses œuvres **Pierre Mac Orlan** a su mettre ici tout son talent de voyageur et de conteur, ce qui n'a pas laissé indifférents les deux auteurs de BD **David B.** et **Riff Reb's**. Mais le cinéma aussi s'est emparé des belles histoires qu'il a su conter. «*Quai des brumes*» est le film inoubliable de **Marcel Carné**. Pour l'écrivain, «*Nelly est belle, d'une beauté nettement parisienne, la bouche est une bouche pâle de la rue, et les yeux durs et gris...*». **Jean Gabin** et **Michèle Morgan** ont su, avec superbe, servir ce film définitivement inscrit dans notre patrimoine.



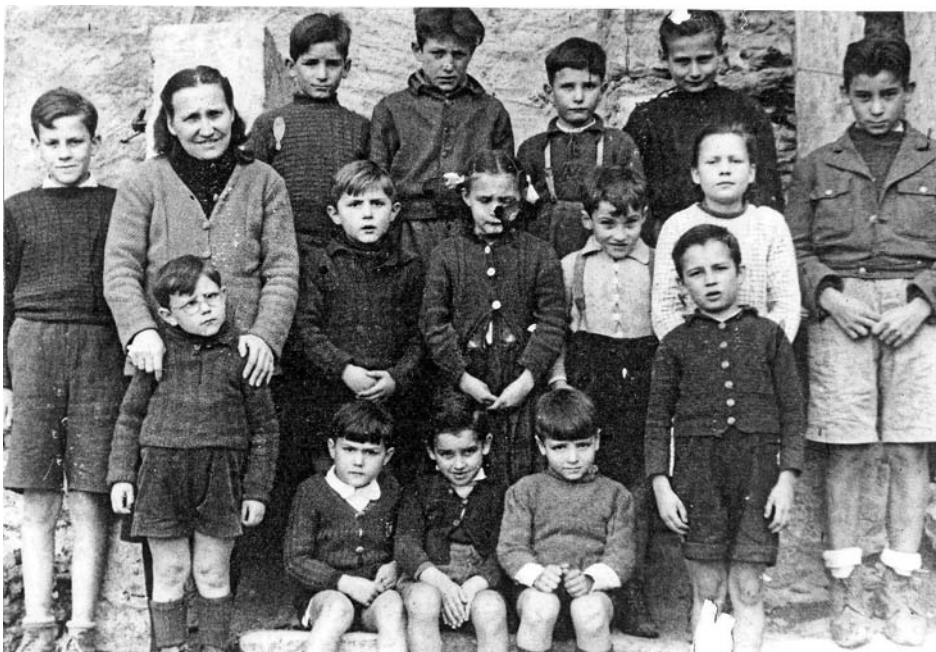
LA FEMME SIRÈNE

Cette femme n'est que sirène dans sa tête et les raisons sont particulièrement étranges. Elle est l'héroïne du dernier roman traduit en français d'**Andrea Camilleri** «*Maruzza Musumeci*». **Gnazio**, émigré sicilien en **Amérique**, retourne au pays, à **Vigata**, où il acquiert une terre en bordure de mer. Il épousera **Maruzza Musumeci** atteinte d'un trouble peu banal : elle se prend pour une sirène ! Peu banale aussi sa beauté : «*Ses yeux splendides vous éblouissaient comme une échappée du ciel, sa bouche exquise devait briller du rouge éclatant d'une cerise charnue et juteuse. Son joli nez, droit et fin, venait partager une adorable pomme fraîchement cueillie, qui était son ravissant minois. Des cheveux somptueux couvraient une chute de reins étourdissante. Son chemisier à fleurs dessinait les courbes délicieuses de sa poitrine. Sa taille délicate, élancée au-dessus d'une jupe boutonnée de haut en bas qui tombait jusqu'au sol, était si mince qu'il aurait pu la tenir entre le pouce et l'index. Le bas de la jupe découvrait de charmants petits pieds qui prouvaient qu'elle était une femme, et pas une sirène...*». **Gnazio** mettra du temps mais se donnera les moyens pour convaincre **Maruzza** qu'elle n'est pas une sirène. Entre récit romanesque et conte fantastique, **Andréa Camilleri** a une nouvelle fois réussi à nous tenir en haleine jusqu'à la dernière ligne de ce livre paru aux **Editions Fayard**...

L'ÉCOLE DE SCATA REVISITÉE

Soixante ans après !

Au village de Scata l'on se souviendra longtemps de l'été 2009. A l'initiative de Pierre Lagreca, une rencontre des plus insolites a offert l'occasion aux anciens de l'école communale figurant sur la photo jaunie prise en 1950 de se retrouver, le temps d'un soir, pour revisiter ensemble la brocante de leurs souvenirs.



Sil est des instants magiques et émouvants, celui-ci en fut un assurément.

Quel moment de réelle tendresse que les retrouvailles de ces «garnements» sur le terrain de leurs exploits, après un intermède de 60 ans pour quelques uns d'entre eux ! Rien n'y fut oublié : ni le maître d'école, ni le camarade **Albert**, décédés trop tôt, et sur la tombe desquels les camarades retrouvés se sont longuement recueillis.

Après les mots de bienvenue très chaleureux de **Monsieur Secondi**, maire de la commune, lui-même longtemps instituteur dans cette même école, **Pierre Lagreca** a rappelé le temps de ces belles années 50, «années d'enfance peuplées de «piale» - car les boules, voire les billes, étaient alors encore bien trop chères - et de lézards

verts capturés au moyen d'un brin de fol avoine... Ces récréations où les grands inventaient le pire... Ce coq jeté à la tête du maître le jour de mardi gras... Ces sorties d'école où chacun s'échappait comme d'une cage d'oiseaux entrouverte... Cette arrivée triomphale autant que pétaradante du car à impériale qui nous faisait rêver à d'autres ailleurs...». Et de poursuivre avec l'émotion du moment mêlée au bonheur d'un come back enthousiaste : «On peut oublier toutes les promotions, y compris les plus prestigieuses (en sa qualité d'inspecteur général il parle en connaissance de cause !) mais s'il est une période de votre vie qui vous marque à tout jamais de son empreinte indélébile, c'est bien celle de l'école communale... C'est

dans ce creuset commun, pétries avec le même levain, avec la même eau de la même fontaine, avec le sel des histoires de la mémoire collective du village que nos personnalités se sont peu à peu façonnées et que nos destins ont commencé à tracer leur sillon. Cette véritable alchimie n'a pas pu nous laisser que de simples souvenirs de potaches ! Non. Elle a certainement imprégné nos esprits d'un supplément d'âme sans lequel nous ne serions pas là ce soir, 60 ans après que la fin de la classe a sonné. Cette école à classe unique qui rythmait la vie du village, peuplé d'une centaine d'âmes alors, permit à la moitié d'entre nous de rejoindre le lycée, et à quelques autres de poursuivre leurs humanités à Aix, Clermont-Ferrand ou Nanterre. Il est vrai qu'en ce temps-là l'ascenseur social fonctionnait réellement».

A la photo jaunie des années 50, se superposera désormais la photo de ce 22 juillet 2009. On peut y observer que depuis 60 ans, rien ou presque, n'a changé... Sauf peut-être la mode des culottes courtes.!



Soixante années séparent les deux photographies des écoliers de Scata, réunis l'été dernier pour des retrouvailles émouvantes.

SANTA-MARIA-SICHÉ : Diplôme du brevet des collèges

Le principal du collège de Santa-Maria-Siché-Pitretu informe les élèves qui ont passé le brevet pendant l'année scolaire 2008-2009 que les diplômes du brevet des collèges, pour les enfants ayant été reçus, sont disponibles au secrétariat de l'établissement. Ils peuvent être retirés sur présentation d'une simple pièce d'identité.



BUSTANICO : Permanences sociales

En partenariat avec la DISS et la CLIC de Corte, des permanences sociales seront organisées par le conseil général de la Haute-Corse dans le canton de Bustanico. Il s'agit pour les acteurs sociaux d'améliorer l'offre de service public dans le département. Ces permanences seront assurées dans les locaux des mairies de San Lorenzo le deuxième mardi matin du mois, à Bustanico le deuxième vendredi après-midi du mois, à Piedicorte-di-Gaggio le deuxième mercredi après-midi du mois.

PONTE-LECCIA : Judo et Ju-Jitsu au village

Le kodokan Ponte-Leccia a repris ses cours de Judo et de Ju-Jitsu au village. Ils auront lieu aux horaires suivants : Eveil Judo 4 à 6 ans de 16 heures 30 à 17 heures 15, 6 à 9 ans de 17 heures 15 à 18 heures 15, 9 à 12 ans de 18 heures 15 à 19 heures 15, adolescents adultes de 19 heures à 20 heures 30. Le samedi, vous pourrez participer aux compétitions de 15 heures 30 à 17 heures 30. Renseignements aux numéros suivants : 04 95 47 64 13 et 06 14 51 28 20.



SARI-SOLENZARA : Virades de l'espoir

L'association Vaincre la mucoviscidose, qui organise la vingt-cinquième édition des virades de l'espoir sur 500 sites en France, met en place une virade dans le village de Sari. Un appel est lancé auprès de tous les habitants des environs pour constituer une équipe de bénévoles qui aidera à organiser la manifestation. Les renseignements s'obtiennent en téléphonant à Pierette Quilici-Cot au 04 95 57 43 15 après 20 heures.

AREGNO : Ouverture d'un cabinet médical

La municipalité d'Aregno et ses habitants sont fiers d'annoncer l'installation d'un cabinet médical qui pourra accueillir les patients de toute la micro-région. En effet, le docteur Eric Annebicque, arrivant de Picardie accompagné de sa famille, ouvre le cabinet médical précédemment géré par le docteur Jean-Paul Calistre, au hambeau de Torre. Chaque Corse aura à cœur de lui réserver le meilleur accueil possible.



SOTTA : Exposition sur la Résistance corse

L'initiative de l'association sottaise San Martinu, en collaboration avec le musée A Bandera d'Ajaccio, le village de Sotta recevra une exposition sur Jean Nicoli et Fred Scamaroni, héros de la Résistance. Vous pourrez la visiter dans la salle de réunion de la Sala Cumuna de Sotta le dimanche 4 octobre après-midi. A cette occasion, des véhicules militaires d'époque seront exposés. L'entrée sera gratuite.

ANTISANTI : L'antisantinca, société de chasse

Le prix de la carte de membre de la société de chasse l'antisantinca est fixé à 10 euros, en particulier pour les chasseurs du canton. Il est fixée à 15 euros pour les chasseurs hors canton. Les sociétaires peuvent contacter Louis Catani pour établir les nouvelles cartes en téléphonant au 06 09 94 09 42. Dans le respect de la nature, tous les adhérents sont priés de ramasser leurs douilles.



PANCHERACCIA : Deux bagues trouvées lors des fêtes des 7 et 8 septembre

L'association Notre Dame Lde Pancheraccia vous informe que deux bagues ont été retrouvées lors des fêtes organisées les 7 et 8 septembre. Les propriétaires peuvent les récupérer en prenant contact avec Madame Franceschi (trésorière de l'association) au 04 95 48 84 97 ou avec la mairie au 04 95 48 81 34.



VENACO : Festa di San Michele

La municipalité de San Michele et les associations de Venaco organisent les 27, 28 et 29 septembre, la deuxième édition de la foire de San Michele dans le village. Les artisans désirant participer et les particuliers souhaitant ouvrir un stand au videgrenier du dimanche matin, au centre du village, peuvent contacter la mairie au 04 95 47 00 15. Le programme complet de la foire sera diffusé par voie d'affichage.



CASANOVA DE VENACO

L'inauguration du lieu de vie «A Machja» se déroulera le samedi 3 octobre à 10 heures 30. Le site sera l'expression du respect dû aux sapeurs pompiers, aux équipages de bombardiers d'eau, aux militaires et acteurs de la société civile et de tous ceux qui peuvent perdre leur vie lors d'incendies en Corse.



ALATA : Association ASAF

L'association sportive Alata football recherche activement des joueurs nés en 1997 et en 1998 ainsi que des débutants et poussins afin de compléter son effectif. Pour obtenir des renseignements complémentaires composez le 06 14 37 19 70.



LECCI : Reprise des cours de Yoga

Les cours de Hatha-Yoga reprennent à Lecci sous la direction d'un professeur diplômé les lundis et les jeudis de 14 heures à 15 heures 15. Pour obtenir plus de renseignements, téléphonez au 04 95 70 26 01.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Corsic'Artisti Acte II

En scène, à partir du 30 septembre

Après cinq premiers rendez-vous mensuels, de janvier à mai, le Centre Culturel de l'Université di Corsica poursuit sur sa lancée avec d'autres belles réjouissances en perspective pour la session « Promotion » de la programmation musicale « CORSIC'ARTISTI » 2009 et le Spaziu di Cultura Natale Luciani.

Toujours en complément des spectacles **Cort'in Scena** et des conférences Inter-Âges, cet événement qui a su remporter un franc succès, en mobilisant un public nombreux et des artistes aussi passionnés que talentueux, n'a pas fini de surprendre. En effet, le comité d'organisation a concocté un nouveau calendrier qui, dans le droit-fil du précédent, s'articule autour de quatre grandes thématiques représentatives de la chanson corse dont la première concerna « **E Canterine** » avec, à l'affiche, le 30 septembre les jeunes artistes **Doria Ousset**, **l'Altagna** et **Santavuglia**. Sous l'impulsion du directeur d'établissement, **Jacques Thiers**, de sa secrétaire, **Louise Miniconi**, ainsi que de **Nicolas Sorba** et **Roland Frias**, deux jeunes animateurs en herbe, les soirées se



dérouleront au rythme d'un mercredi par mois et feront l'objet d'une émission télévisée sur le site de la 1^{ère} Web TV en Corse : www.acorsicatv.com.

L'occasion pour un plateau d'artistes de la scène insulaire de partager à large échelle l'univers dans lequel ils ont choisi de tracer leur parcours, selon un concept original de présentation qui fait la part belle à la langue corse.

AGENDA

D'autres rendez-vous en session « Promotion »

VOCE ORMA. MERCREDI 21 OCTOBRE, 21H :

Éric Mattei, Tony Toga et Anghjula Potentini.

GENERAZIONE SETTANTA. MERCREDI 25 NOVEMBRE, 21H :

Cinqui Sò, Chjar'di Luna et Petru Baghioni.

VEGHJA NUSTRALE. MERCREDI 16 DÉCEMBRE, 21H :

Dopu Cena, Associu A Vaghja, Associu di u Chjam'è Rispondi et Ochju à ochju.

Ouverture d'une session « Production »

Dans le cadre de la deuxième partie de « CORSIC'ARTISTI » 2009, il s'agira également d'accueillir d'autres chanteurs et musiciens à l'occasion de véritables concerts, en session « Production ».

MARDI 13 OCTOBRE, 21H : Diana di l'Alba.

MARDI 17 NOVEMBRE, 21H : I Mantini.

MARDI 1ER DÉCEMBRE, 21H : Francine Massiani.

Tarifs : 10 euros - Étudiants : 5 euros - Accès avec Pass-Cultura. Info line : 04.95.45.00.78./www.univ-corse.fr



L'IUT di Corsica lance un appel à candidatures pour sa licence professionnelle «gestion de la qualité des produits agroalimentaires». Ce cursus universitaire s'adresse, en formation initiale, aux étudiants titulaires d'un diplôme technologique ou scientifique à bac +2 axé sur l'agroalimentaire, la diététique ou encore la biochimie (DUT, BTS, DEUST...). Il est aussi accessible, en formation continue, aux salariés issus principalement du secteur agroalimentaire,

ACTU-À-L'IUT : Appel à candidatures pour la licence professionnelle «Qualité»

re, pouvant intégrer la licence par validation des acquis professionnels et l'obtenir sur plusieurs années.

Une fois leur diplôme en poche, les candidats seront capables de mettre en place et développer un plan d'assurance qualité. Ils pourront également coordonner la mise aux normes européennes ou internationales de toute unité de production, orchestrer le passage à l'auto-contrôle et participer à la formation du personnel pour l'hygiène. Une palette de compétences très prisées aujourd'hui : «d'autant que le secteur de l'agroalimentaire en Corse est en pleine expansion, explique France Nasica, en charge de la LPQ, les unités de productions existantes, qu'ils s'agissent, par exemple, de charcuteries ou de fromageries sont en très bonne santé et elles se multiplient. Il leur devient alors nécessaire de se doter d'un qualificateur en mesure

d'assurer aussi bien le suivi de la production que la mise en place de la politique qualité de l'entreprise ». Dans cette optique, l'IUT di Corsica dispense à travers sa licence pro des enseignements de qualité en adéquation avec les réalités du terrain : «nos étudiants disposent en effet d'un matériel pédagogique de pointe, poursuit France Nasica, ils peuvent ainsi allier efficacement la théorie à la pratique. De plus, ils réaliseront durant leur formation un stage en entreprise d'une durée de quatre mois ». Histoire d'appréhender encore plus sereinement leur insertion professionnelle.

Les personnes intéressées par la licence professionnelle «gestion de la qualité des produits agroalimentaires», sont priées de prendre contact avec le secrétariat de l'IUT, avant le 15 octobre 2009, par tel au 04.95.46.17.31, ou courriel à france.nasica@iut.univ-corse.fr

APPEL À PROJETS

Pour activités de pleine nature

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de développement des activités de pleine nature dans le milieu rural, la Collectivité Territoriale de Corse propose de mettre en place un dispositif d'aide appelé : «Natura ghjuventù ».



Ce dispositif s'adresse à toutes les associations souhaitant mettre en oeuvre des activités de pleine nature. Le taux d'intervention de la CTC est fixé à 50% des dépenses subventionnables (dépenses liées à l'encadrement, aux déplacements et à l'acquisition de petit matériel uniquement), dans la limite d'une aide maximale de 10 000 € par projet. Public(s) concerné(s) : groupes d'adolescents âgés de 12/17 ans. Durée(s) : 5 jours x 4 semaines en période des

vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques).

Selon le descriptif technique établi par la CTC, l'activité ciblée est l'organisation de stages de découverte et de perfectionnement aux sports de pleine nature au travers de diverses disciplines : descente en rappel, course d'orientation, VTT, randonnée aquatique, pédestre et en raquettes à neige, sport équestre... Ces activités seront encadrées par des éducateurs brevetés d'E-

tat, munis de l'ensemble des garanties réglementaires et dans le respect scrupuleux des conditions de sécurité.

Les candidatures sont à présenter avant le 30 novembre 2009, sous forme de lettre d'intention présentant le projet, à l'adresse suivante : CTC - Direction du Sport et de la Jeunesse - 22 Cours Grandval - B.P. 215 20187 Ajaccio Cedex 1. Contact : charles.pinelli@ct-corse.fr - Tél. : 04.95.50.38.69.

Conférence avec Marcel Rufo à Porto-Vecchio

Dans la perspective d'une Maison des Adolescents

Dans la perspective de l'ouverture imminente d'une « Maison des Adolescents » dédiée au territoire de Porto-Vecchio Grand- Sud, la Ville de Porto-Vecchio organise, le lundi 28 septembre, à partir de 8h30 au Centre Culturel, une journée de réflexion et d'échanges consacrée à la présentation d'une telle structure : son public, sa philosophie, son utilité, ses moyens, ses missions... A 15 heures, le Professeur Marcel Rufo donnera une conférence ayant pour objet de permettre à la population du secteur concerné de bien appréhender les enjeux de cette nouvelle structure. L'intervenant aura par ailleurs circulé entre trois ateliers prévus entre 10h30 et 12h00 : "Accueil et écoute", "Urgences" et "Adolescents et citoyenneté", l'idée étant, à l'issue de chaque atelier, de déterminer les outils et moyens dont la MDA devra se doter pour fonctionner, bref, de fixer des principes organisationnels et d'action.



LA PAROLE À...



PAUL GIACOBBI : "JE N'ENVISAGE PAS D'ENTRER DANS LE GOUVERNEMENT FILLON"

Dans un communiqué en date du 18 septembre, Paul Giacobbi, Député et Président du Conseil Général de la Haute-Corse, nous prie d'insérer : « Le quotidien « Le Figaro » a publié, vendredi 18 septembre 2009, une information erronée à propos de laquelle je souhaite apporter les précisions suivantes. J'ai effectivement été reçu le jeudi 17 septembre 2009 au Palais de l'Elysée par le Président de la République qui, à la veille du G 20, a consulté des personnalités politiques et syndicales ainsi que des personnalités issues du monde économique. Travaillant depuis de longs mois au sein du « Groupe de travail Assemblée nationale Sénat sur la crise financière internationale », c'est dans ce cadre que j'ai eu un entretien qui a porté plus précisément sur la compétitivité et l'attractivité de la France dans le domaine économique. A aucun moment, il n'a été question d'une éventuelle entrée au Gouvernement, comme le laisse entendre une fois encore « Le Figaro ». J'ai indiqué, à plusieurs reprises et encore récemment dans l'ensemble des médias locaux, que je n'envisageais pas d'entrer dans le Gouvernement Fillon. »

SYNDICAT
IMMOBILIER

Avec mon Syndic,
La Gestion de ma copro,
C'est CARRÉ !

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08

FNAIM

NAUFRAGE AVEC SPECTATEUR

Expo hors-normes à Morsiglia

L'aventure a commencé par la recherche d'une barque en Corse puis en Sardaigne. C'est ainsi que, sur le port d'Alghero, à Porto-Torres, a été découverte « Carrara ». Cette grande embarcation de 14m80 de long et de 3m80 de large, construite en 1932 à Gênes, a été alternativement barque de pêche et remorqueur (réquisitionné pendant la seconde guerre par les Américains). En cale sèche depuis plusieurs années, elle était inutilisée. Ses lignes et sa structure ont décidé de son destin jusqu'à cette extrême destination qui, à la demande du FRAC Corse, l'a faite oeuvre sous les mains de l'artiste Claudio Parmiggiani. Une expo hors-normes à voir jusqu'au 31 juillet 2010, à Morsiglia.



Genèse et transformation

Partie d'Alghero pour une traversée en ferry vers Propriano et un voyage sur les routes corses jusque dans le Cap, "Carrara" a finalement été déposée devant l'église du couvent de Morsiglia. C'est là qu'a eu lieu, pendant trois semaines, l'extraordinaire chantier de sa transformation. Taillée en trois parties sur le

berceau construit pour la soutenir, elle a pu être introduite dans la nef de l'église, par la porte qui ne mesure qu'un mètre soixante dix de large.

Ce projet monumental du Fonds Régional d'Art Contemporain Corse (FRAC), soutenu par les autorités sardes et la CTC, s'est effectué en plusieurs étapes et, pour chacune, des spécialistes hautement qualifiés sont intervenus : artistes, entrepreneurs, charpentiers maritimes et artisans, de Corse et de Sardaigne, sont venus à Morsiglia et ont donné leur énergie et leur enthousiasme au corps du projet. Les institutions et de nombreuses sociétés ont apporté leur soutien.

Tous les moments de la réalisation de l'oeuvre ont été suivis, photographiés et filmés par le photographe Christian Buffa et les artistes Leonardo Boscani et Rita Delogu. Un catalogue et un film sont en préparation.

Oeuvre-spectacle

Né en 1943 à Luzzara, en Italie, Claudio Parmiggiano vit et travaille à Arnarstapi, à côté de Bologne. Depuis ses débuts, en 1962, il a exposé dans de nom-

breux pays en Italie, en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, aux Pays Bas, aux USA.

L'artiste connaissait déjà le site du Couvent de Morsiglia quand la proposition du FRAC lui a été faite d'y intervenir.

Il a conçu l'oeuvre « Naufrage avec spectateur » (titre faisant référence à l'oeuvre du philosophe Hans Blumenberg) à la mesure du Cap Corse, région sauvage où la nature impose sa puissance à celui qui la découvre et donne tout par la contemplation qu'elle inspire. Comme la montagne et la mer, l'oeuvre de Claudio Parmiggiano est un spectacle pour celui qui la regarde ; un spectacle qui oblige à se situer par rapport à elle. S'offrant à tous, elle s'adresse à l'intime. Elle évoque l'émotion romantique des tableaux de Gaspar David Friedrich, quand un personnage contemplant la nature affronte son destin de mortel. Mais la grande barque ouverte, découvrant le détail de sa structure interne, rappelle aussi les planches d'anatomie et le boeuf écorché de Rembrandt. Les traces du vécu sont comme autant de blessures. A voir absolument, cette exposition, dont le vernissage a eu lieu le 31 juillet dernier, est pour l'heure accessible tous les jours (sauf le lundi) de 10h à 12h et de 17h à 20h. Ces horaires changeront à partir d'octobre. Pour tout renseignement, contacter la mairie de Morsiglia au 04 95 35 61 60 ou le FRAC au 04 95 46 22 18.

AU-DELÀ DU NAUFRAGE...

Se développant depuis le milieu des années soixante, l'oeuvre de Claudio Parmiggiani occupe une place à part dans l'art italien. Proche à ses débuts de l'Arte Povera, elle s'est rapidement affirmée par sa singularité et son originalité. En créant des images étonnantes, les réalisations de Claudio Parmiggiani entraînent vers des récits imaginaires dans un univers nourri à la fois de classicisme et de références à la naissance de la modernité. Ces oeuvres témoignent toujours d'une grande érudition et manifestent une force et une puissance visuelle remarquables. Une violence contenue et un sentiment tragique naissent des matériaux utilisés et des dispositifs de création. Une tension qui signale l'imminence d'une fin, d'une mort, affleure peu à peu de la profonde radicalité de ces compositions. Des éléments récurrents sont à la base d'un vocabulaire formel qui une fois assemblés donnent lieu à des installations parfois théâtrales, toujours teintées d'une charge symbolique importante. Parmi eux, la barque, allégorie du voyage, s'apparente à un élément qui traverse les espaces et relie les mondes.

A NE PAS MANQUER

SPECTACLE CATALAN ORIGINAL ET GRATUIT

Les 17 et 18 octobre à Bastia



A l'initiative du Théâtre Alibi (CDIC conventionnée par la CTC) et dans le cadre de la mission de lien social cofinancée par la Ville de Bastia, Escarlata Circus, qui a récemment reçu le Prix national du Cirque décerné par le gouvernement catalan, vous invite, le samedi 17 octobre (à 17h et 21h) et le dimanche 18 octobre (à 14h30 et 18h) à pénétrer dans sa baraque de foire (salle polyvalente de Lupino) pour assister à un spectacle trépidant mêlant acrobaties et pesantour, poésie et adresse, animalité et sentiments. Tout de sensibilité et de férocité mêlées, Jordi Aspa et Bet Miralta, artistes catalans habitués des spectacles de petit format intimes et drôles, vous feront partager un bien étrange rituel quotidien : celui de la cuisine. Une histoire cruelle et caustique, farcie d'intrigues, de dégustations, de prouesses et de drames où se mêlent des moments aigres-doux, piquants, amers et parfois même salés. Bon profit (bon appétit en Catalan) ! A noter : seulement 50 places par représentation sont disponibles. Pensez donc à réserver au (0)495 390 165 – compagnie.theatre.alibi@wanadoo.fr (<http://www.theatrealibi.com>).

ALEXANDRA

Alexandra Feracci, ceinture noire 1^{er} Dan de Karaté compétition Kata, peut s'enorgueillir d'un palmarès fabuleux. Après avoir débuté le karaté à l'âge de 5 ans au sein du club de l'ACA arts martiaux avec, comme professeur, sa maman Fabienne, 3^{ème} Dan, avec qui elle a appris les bases techniques, elle n'a plus depuis cessé la pratique du karaté, devenu une véritable passion.

Jean-Michel Feracci, son papa, 6^{ème} Dan, allait devenir son professeur et lui a permis à force de travail, de volonté, de constance mais aussi d'ambition, d'atteindre le plus haut niveau.

Depuis Août 2008, après une période de présélection, elle a intégré avec une grande satisfaction l'**équipe de France Kata**. Les résultats ne se sont pas fait attendre et les titres régionaux, nationaux, et internationaux se sont multipliés, démontrant la grande valeur d'**Alexandra** qui ne compte pas s'arrêter en si bon chemin.

Travaillant d'arrache-pied avec une volonté phénoménale, cette jeune insulaire, à peine âgée de 17 ans, fait la fierté de toute une région par ses remarquables performances et met également l'honneur son club de l'**ACA Arts Martiaux**.

Toutefois, elle n'a pas fini d'étonner et veut pousser le plus loin possible ses capacités pour arracher de nouveaux titres internationaux. Elle en est d'ailleurs convaincue, et nous aussi, car **Alexandra Feracci** est déterminée à donner le meilleur d'elle-même, à se battre sur tous les tatamis et possède surtout l'avantage d'avoir constamment à ses côtés son papa **Jean-Michel** qui la soutient, la motive et lui apporte les repères nécessaires pour renverser les meilleures.

UNE ANNÉE 2008 - 2009 époustouflante



Quand on regarde au plus près sa dernière saison 2008-2009, on se rend compte qu'**Alexandra Feracci**, qui poursuit également ses études en terminale (STL) au **Lycée Fesch**, a obtenu des résultats sidérants.

C'est stupéfiant. Elle s'est classée **1^{ère} juniors filles de la Coupe de France Kata**. Elle a par ailleurs réalisé de grandes performances en devenant **Championne d'Europe de Karaté Kata**, mais également **Championne de France**.

Elle s'est aussi classée **1^{ère} juniors filles de la Coupe internationale Milon Cup** et **3^{ème} en surclassement Seniors de l'Open international de Rotterdam**.

Elle a également été **Mouflon d'Or**



du **meilleur Athlète Régional** dans la catégorie **Espoirs**. Quel panache !

On n'oubliera pas, non plus, de rappeler qu'elle est aussi membre de l'**équipe de France de Karaté**, Athlète de haut niveau (listes ministérielles) et bien entendu **Ceinture Noire 1^{er} Dan**.

ALEXANDRA FERACCI rêve d'un nouvel exploit

Après cette superbe saison de haut niveau, **Alexandra Feracci**, qui ne relâche pas la cadence, continue de travailler d'arrache-pied et se prépare avec une grande volonté pour participer aux championnats du monde qui se dérouleront du 12 au 15 novembre prochain à **Rabat (Maroc)**.

Outre ses entraînements de karaté, elle suit aussi des séances de préparation physique avec son mentor, **Gilles Tarnier**. Des

FERACCI



séances qui se déroulent à la salle de musculation «Planet - Gym», mise gracieusement à sa disposition.

Elle est également suivie et préparée par sa kiné, **Vanina Stéfanutti-Santoni**, spécialisée dans le travail énergétique chinois.

Comme on peut le constater, rien n'est laissé au hasard pour permettre à cette talentueuse karatéka de réussir dans son entreprise.

Certes la tâche qui l'attend sera très délicate face aux meilleures karatékas mondiales mais elle est décidée à donner le meilleur d'elle-même pour faire une nouvelle fois honneur à la **Corse**.

Qu'elle sache surtout que tous les insulaires seront à l'écoute de ses performances et vont suivre intensément ses combats avec le secret espoir d'un possible titre mondial.

Alors FORZA ALEXANDRA, FORZA CORSICA !

UN PALMARÈS EXCEPTIONNEL

2002 - 2003

Mars 2004 - 1^{ère} pupilles - 30 kg de la Coupe Inter Régions.

2003 - 2004

Avril 2004 - 1^{ère} pupilles - 35 kg de la Coupe de France Kunité.

2004 - 2005

Février 2005 - 1^{ère} Benjamines - 35 kg de la Coupe de France Shito-Ryu Kunité.

- 1^{ère} Benjamines - 35 kg Coupe de France Shito-Ryu Kata.

Avril 2005 - 1^{ère} Benjamines - 35 kg de la Coupe de France Kunité.

- 1^{ère} Benjamines de la Coupe de France Kata.

Juin 2005 - 1^{ère} Benjamines - 35 kg de la Coupe internationale de Carcassonne.

2005 - 2006

Février 2006 - 2^{ème} Coupe de France Shito-Ryu en Kata.

Avril 2006 - 2^{ème} Coupe de France Kata.

2006 - 2007

Octobre 06 - 5^{ème} Minimes - 45 kg Coupe de France Kunité. - 3^{ème} Equipes Minimes.

Déc. 06 - 3^{ème} Minimes de la Coupe de France Kata.

- 3^{ème} Equipes Espoirs Filles.

Février 07 - Mouflon d'or du meilleur athlète régional dans la catégorie Espoirs.

Mai 07 - 2^{ème} Minimes - 50 kg Coupe des Iles.

- 3^{ème} Equipes Espoirs.

- ceinture noire 1^{er} Dan de Karaté.

Juin 07 - 1^{ère} Minimes Kunité - 50 kg Coupe internationale de Sardaigne.

- 1^{ère} Minimes Kata.

2007 - 2008

Nov. 07 - 1^{ère} Equipes Espoirs Filles Coupe de France Kata.

Déc. 07 - 3^{ème} Minimes - 50 kg Coupe de France Kunité.

Fév. 08 - 1^{ère} Minimes à la Coupe internationale Milon Cup.

- 1^{ère} Equipes Espoirs Filles à la Coupe Internationale Milon Cup.

Mars 08 - 3^{ème} Minimes aux Championnats de France Kata.

et sélection pour les entraînements Nationaux Kata.

- 1^{er} Stage de Présélection Nationale.

Avril 08 - 2^{ème} Stage de Présélection Nationale.

Mai 08 - 3^{ème} Stage de Présélection Nationale.

Avril 08 - 4^{ème} Stage de Présélection Nationale.

Sélection en Equipe de France Juniors et préparation des futurs Championnats d'Europe de Karaté Kata.

2008 - 2009

29 Novembre 08 - 1^{ère} Juniors Filles de la Coupe de France Kata.

31 Janvier 09 - Championne d'Europe de Karaté Kata.

07 Février 09 - 1^{ère} Juniors Filles de la Coupe Internationale Milon Cup.

07 Mars 09 - 3^{ème} en surclassement Seniors de l'Open International de Rotterdam.

21 Mars 09 - Championne de France de Karaté Kata.

Mars 2009 - Mouflon d'or du meilleur Athlète Régional de la catégorie Espoirs.

A Settimana

40^{ème} semaine de l'année

du 25 septembre au 1^{er} octobre 2009

Les fêtes : le 25, Hermann - le 26, Côme, Damien - le 27, Vincent de Paul - le 28, Venceslas - le 29, Michel - le 30, Jérôme - le 1, Ste Thérèse de l'Enfant Jésus, Arielle

40^{esima} settimana di l'annu

da u 25 settembre a u 1 ottobre

E feste : u 25, Firminu - u 26, Cosimu è Damianu - u 27, Vincensiu de'Pauli - u 28, Venceslau - u 29, Michele. Raffaellu. Gabriele - u 30, Ghjilormu duttore di a Chjesa - u 1, Teresa di u Bambinu.

L'info insolite

Un pays qui s'agrandit !

La Confédération suisse n'envisage pas de coloniser une partie de l'Italie... Néanmoins, elle gagne du terrain sur le territoire italien. Grâce au mouvement des glaciers dans le canton du Valais, elle a gagné 150 mètres sur l'Italie. A cause de la fonte des glaces, effectivement, la ligne de crête (qui fait frontière) tend à se déplacer vers le sud.

La Chine

Selon une étude chinoise, les grandes entreprises américaines ont été surpassées, pour la première fois, par les 500 plus grandes entreprises chinoises, en termes de bénéfices nets. Ces dernières ont totalisé 171 milliards de dollars de bénéfices, contre 99 milliards pour les entreprises américaines.

Vie privée au bureau

D'après une étude réalisée par la société de ressources humaines Randstad auprès de 2 000 salariés, plus de 7 de ces derniers sur 10 s'occuperaient de leurs affaires privées au bureau. Ceux-ci consultant Internet et passant des appels téléphoniques notamment.

A la recherche de chercheurs

Pour attirer des chercheurs de haut niveau, aussi de l'étranger, le gouvernement allemand offre jusqu'à 5 millions d'euros. Financée par le ministère de l'Education et de la Recherche, la fondation Alexander von Humboldt, de l'université du même nom, veut offrir cette somme pour attirer dans des universités allemandes jusqu'à dix chercheurs

chaque année. Des chercheurs de disciplines telles que la neurobiologie et l'astrophysique. Chacun des chercheurs pourra bénéficier de cet argent pour financer cinq ans de travaux.

Condamnés !

En Irak, dans les couloirs de la mort se trouveraient environ 1.000 prisonniers. Parmi ceux-ci, 150 ont épuisé tous les recours. C'est ce que révèle un rapport de l'organisation internationale des Droits de l'Homme, Amnesty international.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 26 septembre 1995**, en Normandie, une équipe archéologique révélait la mise à jour de vestiges bien conservés d'un important village néolithique. Découverte très rare.
- **Le 27 septembre 1973**, une épidémie de choléra qui sévissait depuis un mois faisait 23 morts et 2 344 hospitalisés.
- **Le 28 septembre 2003**, en Italie, une panne d'électricité géante privait une grande partie du pays de tout service. 30.000 passagers se trouvaient bloqués dans une centaine de trains roulant sur diverses lignes.
- **Le 29 septembre 2002**, un premier bilan du naufrage du ferry sénégalais, le Joala, au large de la Gambie, faisait état de 970 morts et 64 rescapés.
- **Le 30 septembre 1994**, l'OMS (l'Organisation mondiale de la santé) annonçait que la poliomyélite était complètement éradiquée dans les pays occidentaux.
- **Le 1er octobre 2003**, l'Union européenne rendait l'inscription des avertissements sanitaires obligatoires sur les paquets de cigarettes.

VAGABONDAGE

Il s'appelle Mika. Il a 26 ans et est anglo-libanais. Il vit à Paris. Cet artiste a vendu 5 millions d'albums.

Mais d'où vient mon intérêt ? Eh bien, lors d'une interview, il a déclaré : *« J'adore Tino Rossi. Ah, l'écouter dans « Plaisir d'amour » et « Petit Papa Noël » ! »* Il n'y a pas d'âge pour le talent !

Jean-Paul Brighelli, professeur de lettres et écrivain, s'intéresse, tout comme François de Closets (zéro faute), à l'orthographe et aux restrictions horaires du français. Il écrit : *« Trois décennies de restrictions de l'horaire de français à l'école et au collège et des instructions officielles aberrantes ont fait plus de dégâts dans les têtes blondes ou brunes que jamais l'exercice de la dictée. »*

Un peu moins sérieux : Laure Manoudou a décidé de renoncer à la natation...

Sans doute en a-t-elle marre de quelques brasses en eau trouble.

Autre nouvelle de navigation mais à un autre niveau : le fils Giscard d'Estain et Bernard Tapie semblent se disputer *« Le Club Med »* pour nous apporter du *« bonheur de vacances »*.

A moins que ce ne soit pour réaliser une bonne affaire.

A propos de Tapie, qui avait offert à l'O.M une Coupe des Champions, sans doute aurait-il été heureux de connaître ce footballeur qui avait fait une carrière de... comptoir et qui avait toujours cru que Johnny Walker était un avant-centre et Kronenbourg un arrière !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



Studio & 7^eart
BASTIACINÉMA FURIANICINÉMA

du 30 septembre
au 13 octobre
2009

22^e Journées
du Cinéma
Espagnol
& Latino Américain
de Bastia

© Arthur Lénine / Studio Animation



Programme et renseignements :
www.studio-cinema.com
Tél. 04 95 31 92 95

Les Virades de l'espoir pour vaincre la mucoviscidose



Dimanche 27 septembre

à partir de 14 h. 30

MIOMO

MAIRIE DE SANTA MARIA DI LOTA

INITIATION À L'ATHLÉTISME

DÉMONSTRATION DE KARATÉ

INITIATION À LA DANSE

16 h. 00 Départ du parcours pédestre

18 h. 00 Lâcher de ballons

Possibilité de restauration sur place

**VENEZ NOMBREUX DONNER VOTRE SOUFFLE
À CEUX QUI EN MANQUENT**



Pour participer ou faire un don :

vaincrelamuco.org - 06 24 15 03 17

